

# LE DEVOIR

Je déteste les victimes quand elles respectent leurs bourreaux. (Jean-Paul Sartre)

VOL. XC - N° 163 MONTREAL, LE VENDREDI 23 JUILLET 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

**PERSPECTIVES**

## Un «Rambolivar» au Venezuela

Les Vénézuéliens ont eu la surprise cette semaine de voir le président Hugo Chávez représenté, sur une affiche, en Rambo invitant à la bataille, à faire la «guerre aux corrompus». À quelques jours du scrutin de dimanche pour élire une Assemblée constituante, Chávez — il a déjà purgé deux ans de prison pour un putsch avorté en 1992, avant d'être amnistié — nie avoir approuvé une telle propagande mais n'abdique rien de sa hargne envers une classe politique qu'il assimile au Mal, à une clique qui pousse le pays à la ruine.

**H**ugo Chávez a prêté serment, le 6 février, comme président du Venezuela. Il a juré sur «la Constitution moribonde» de «promouvoir les transformations démocratiques nécessaires» pour doter le pays d'une Magna Carta adaptée aux besoins contemporains. Y réussira-t-il, et par quelle voie? Sommes-nous en présence d'un autre caudillo (chef autoritaire) dont Caracas a été fréquemment le terrain jusqu'à la chute du dictateur Pérez Jimenez en 1957?

Rappelons que Chávez n'est pas le seul ex-détenu à accéder à la présidence de son pays. D'autres comme Mgr Makarios (Chypre), Jomo Kenyatta (Kenya), Nelson Mandela (Afrique du Sud), Kwame Nkrumah (Ghana) et Carlos Menem (Argentine) ont connu les geôles avant de triompher aux urnes. Avec 57 % des voix obtenues en décembre 1998, Chávez croyait tenir sa revanche sur les vieux partis politiques déconçus qui le diabolisaient, soit le Copei et l'Action démocratique. Sa tentative de putsch visait en 1992 l'équipe corrompue de Carlos Andrés Pérez, président qui fut par la suite déchu de sa

charge pour utilisation abusive de fonds spéciaux. Chávez a fait de la guerre à la corruption un leitmotiv. Un analyste signale que pas moins de sept ministres de la Défense, en deux décennies, ont trempé dans des scandales. Le président, qui s'appuie sur le Pôle patriotique, voit dans les élections de dimanche une occasion de réécrire la Constitution pour mieux faciliter le coup de balai qu'il annonce tant en politique que sur le plan judiciaire.

Le leader populiste clame bien haut sa révolte contre les inégalités qui persistent. En cela, il a l'appui implicite de bien des Vénézuéliens, qui n'approuvent pas pour autant les tactiques d'un leader qui n'a rien perdu de son allure de parachutiste se portant à l'assaut. L'écrivain Arturo Uslar Pietri indiquait dans *Le Monde diplomatique* de décembre 1998 que la vente d'hydrocarbures avait rapporté à l'Etat, de 1976 à 1995, la somme rondelette de 270 milliards de dollars, soit 20 fois l'équivalent du plan Marshall, mais que rares étaient les citoyens qui en avaient tiré profit. Dans la capitale, les marginalisés représentent 60 % de la population et ceux-ci s'entassent dans des bidonvilles ou ranchos.

Uslar Pietri écrit que «des quotas de pouvoir ont été distribués de façon permanente pour que la nomenklatura des deux grands partis se partage également les charges judiciaires, enlevant ainsi à la justice son indépendance».

L'actuel ministre des Affaires étrangères, José Vicente Rangel, ex-journaliste d'enquête, se dit persuadé de la légitimité de la croisade entreprise par Chávez. Il évoquait même, le 13 juillet, la mémoire d'Allende pour donner son aval à la mise à la raison de l'oligarchie, tout en se faisant rassurant sur l'éventualité d'un coup à la Pinochet.

La justice est l'un des chantiers prioritaires du jeune président Chávez (il a 45 ans, son prédécesseur Caldera en avait 83), qui veut mener à terme sa «révolution», mettre fin au clientélisme et dissiper les miasmes de la politocrairie. Chávez affirme entre autres: «J'ai besoin de la portion politique du pays, de la transparence de ses critiques honnêtes, mais je ne peux accepter à aucun prix que l'oligarchie qui a ruiné le pays... reprenne ses positions pour achever de détruire la nation» après 40 ans de règne.

Aucune trêve n'est en vue. Les contestations contre les attitudes et le franc-parler du président se multiplient et on lui reproche d'avoir promu des militaires putschistes. Pour avoir trop libéralement utilisé les ondes dans le but de faire mousser ses candidats à l'Assemblée constituante où 131 postes sont à pourvoir, Chávez a été mis à l'amende: 7500\$, somme que ses partisans ont offert hier de défrayer.

Aux Vénézuéliens d'exprimer leur choix dans les urnes. Si le Pôle patriotique obtenait la majorité, Chávez aura toute latitude pour s'atteler à cette réforme qui avait déjà avorté lorsqu'elle avait été esquissée à la pointe d'une Kalachnikov il y a sept ans.

On a reproché récemment à Chávez d'avoir cherché à masquer les statistiques pessimistes sur l'état de l'économie (il y aurait eu chute du PIB de 9,8 % durant le premier trimestre, selon le quotidien *El Nacional*), mais le président vénézuélien, lui, se sent toute l'assurance d'un «Rambolivar» pour trouver des solutions à la crise qui se prolonge. Il devra se rappeler que Rafael Caldera avait tenté de juguler la crise en désignant comme ministre de la Planification un ancien guérillero, Teodoro Petkoff, lequel dut finalement reculer devant le Fonds monétaire international et accepter, en 1996, un plan d'ajustement structurel et une plateforme épousant l'économie de marché.

**ÉCONOMIE**

Une grève «illégal» à Hydro-Québec? page A 6



**TOURISME**

La peur de l'avion, un mal incurable? page B 4

**PLAISIRS**

Les joies d'une randonnée en canot, page B 1



Le conseil fédéral s'annonce houleux

## La FIIQ est déchirée

- La plupart des infirmières sont retournées au travail
- Des syndiqués désavouent le comité de négociations

MARIE-CLAUDE DUCAS  
LE DEVOIR

Après avoir rejeté l'entente de principe qui avait été conclue entre la Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec (FIIQ) et le gouvernement, la plupart des infirmières sont retournées au travail, hier, défiant ainsi le mot d'ordre de leur syndicat.

Plusieurs responsables syndicaux parlent maintenant de réclamer la démission du comité de négociation de la FIIQ, lors du conseil fédéral qui doit débiter ce matin et qui promet d'être mouvementé.

Les membres de la FIIQ, au nombre de 47 500, ont rejeté mercredi, à 75 %, l'entente de principe qui avait été conclue le week-end dernier. L'entente avait été approuvée, non sans remous, par les 600 délégués de la FIIQ, réunis à ce moment en conseil fédéral, dans une proportion de 62 %.

Les délégués avaient aussi convenu de rappeler leurs troupes au travail à partir de dimanche matin, mais de reprendre la grève dès mercredi soir si l'entente était rejetée.

C'est un mot d'ordre qui, finalement, est loin d'avoir été suivi.

«Entre 85 et 90 % des établissements fonctionnent avec leurs infirmières», disait hier François Marcil, porte-parole de l'Association des hôpitaux du Québec. Dès mercredi, dans la journée, dans trois hôpitaux de Québec — Robert-Giffard, l'Enfant-Jésus et la clinique Roy-Rousseau —, les syndicats avaient annoncé que leurs membres rentreraient au travail pour manifester leur désaccord avec la façon dont les négociations ont été conduites par la FIIQ. Hier, de nombreux autres hôpitaux leur avaient emboîté le pas. «A peu près tout le monde travaille à Québec!», disait Daniel Bélanger, représentant syndical à Robert-Giffard.

Les infirmières sont aussi retournées au travail dans de nombreux établissements de la région de Montréal, dont la Cité de la santé de Laval, le Centre hospitalier de Saint-Eustache, le Centre hospitalier de la région du Suroît à Valleyfield, les hôpitaux Jean-Talon, Maisonneuve-Rosemont, Charles-Lemoyne, Pierre-Boucher. On est même rentré au travail à l'hôpital Sacré-Cœur, le seul établissement où on avait continué la grève dimanche dernier. «C'est clair maintenant que les actuels moyens de pression ne donnent plus rien», dit Lise Duranceau, représentante syndicale à Sacré-Cœur.

À l'Hôtel-Dieu, qui fait partie du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), les infirmières sont retournées au travail à minuit hier soir, après avoir voté sur



Le fleurdelisé était en berne, hier, au pavillon Notre-Dame du CHUM, où des infirmières manifestaient paisiblement, au lendemain du rejet de l'entente.

VOIR PAGE A 10: FIIQ

## Les malades en ont assez

Le Conseil pour la protection des malades s'adresse aux tribunaux

MARIE-CLAUDE DUCAS  
LE DEVOIR

Le Conseil pour la protection des malades doit déposer aujourd'hui, en Cour supérieure, une demande d'injonction provisoire afin de forcer les infirmières à retourner au travail. L'injonction demande que la Cour ordonne aux infirmières membres de la Fédération des infirmiers et infirmières du Québec (FIIQ), qui sont en grève illégale et illimitée depuis le 26 juin dernier, de rentrer au travail lundi matin au plus tard.

Un volet de l'injonction s'adresse aussi, d'autre part, au gouvernement du Québec. «On demande à la Cour d'enjoindre au gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les Québécois reçoivent les soins de santé auxquels ils ont droit», dit Paul Brunet, président du Conseil pour la protection des malades.

Selon M. Brunet, le gouvernement jouit de divers droits qui, dans le cadre de ce conflit, sont maintenant conflictuels. «Les droits des citoyens sont assurés dans la Loi sur la santé; le droit de grève est garanti dans le Code du travail; et le gouvernement a des pouvoirs discrétionnaires pour respecter des objectifs financiers. Ces trois droits-là ne peuvent plus coexister. Il faut les hiérarchiser, établir des priorités», dit Paul Brunet.

L'abolition du droit de grève dans le secteur de la santé fait d'ailleurs partie des demandes formulées dans la requête d'injonction. «C'est quelque chose que le Conseil pour la protection

VOIR PAGE A 10: MALADES

**ÉDITORIAL**

■ Il faut une pause, estime Michel Venne: page A 8

**ÉCONOMIE**

## Les pétrolières seront scrutées à la pompe

Le Bureau fédéral de la concurrence fera enquête

Le Bureau fédéral de la concurrence a entrepris une enquête criminelle sur les grandes compagnies pétrolières pour déterminer si des «agissements anticoncurrentiels» sont à l'origine de la récente flambée des prix de l'essence à la pompe. Le Bureau de la concurrence a commencé son enquête le 6 juillet «en réponse au déluge d'appels reçus de la part de consommateurs et d'entreprises au sujet de la hausse des prix de l'essence à la pompe dans certains marchés au pays». Depuis deux semaines, le prix de l'essence à la pompe a bondi d'environ huit cents le litre dans la région de Montréal. Les pétrolières affirment que cette hausse du prix de l'essence est une réponse à l'augmentation du prix du baril de pétrole brut sur les marchés internationaux.

Nos informations, page A 6

## Un dissident postsoviétique

Poursuivi pour avoir accompli son devoir de journaliste, Grégori Pasko a été à la fois condamné et amnistié par un tribunal militaire russe

Poursuivi pour avoir transmis aux médias japonais des informations concernant des scènes de déversement de déchets en mer du Japon, le journaliste russe Grégori Pasko a été à la fois condamné et amnistié, mardi, à Vladivostok. *Le Devoir* appuyait l'organisme Reporters sans frontières dans sa défense du journaliste, accusé d'avoir «recueilli des secrets d'État pour les transmettre à une organisation étrangère». Pasko a passé vingt mois derrière les barreaux en attendant son verdict.

JEAN-PIERRE THIBAUDAT  
LIBÉRATION

«**J**e suis coupable uniquement d'avoir accompli mon devoir de journaliste et d'avoir refusé de collaborer avec le FSB [l'ex-KGB]. L'enquête dont je suis l'objet entrera dans l'histoire... comme la manifestation d'un régime stalinien. Si le verdict me déclare coupable, cela sera le triomphe de l'absence de lois et du passé-droit. J'appelle le tribunal à faire preuve d'honnêteté en refusant cela et, ce faisant, à entrer dans l'histoire», déclarait le journaliste Grégori Pasko, le 16 juillet, devant le tribunal militaire de Vladivostok, avec un courage que l'on ne rencontre pas souvent à la barre d'un tribunal russe.

Ces mots, ce sont ses avocats qui les ont rapportés, car ce procès s'est déroulé à huis clos, loin de Moscou,

dans cette pointe extrême de l'Europe, au bord du Pacifique, qu'est Vladivostok (moins de deux heures d'avion de Tokyo, plus de sept de Moscou). On accusait ce journaliste russe de tous les maux à la mode soviétique: d'avoir trahi la patrie, divulgué des secrets d'État à des puissances étrangères...

Arrêté le 23 novembre 1997 à l'aéroport de Vladivostok alors qu'il revenait du Japon, où il était allé enquêter sur des cimetières de soldats russes dans l'archipel, Grégori Pasko, jamais sorti de prison depuis, clamait son innocence. Dans ses 43 articles (visés par la censure militaire) publiés entre 1993 et 1997 dans *Boevaïa Vakhta* (mission de combat), le journal de la Flotte du Pacifique dont il était salarié en tant que «journaliste militaire» (avec rang de capitaine), dans ses collaborations au quotidien japonais *Asahi Shimbun* ou dans ses (rares) reportages vidéo, il n'avait fait que traquer la vérité. Mais Pasko s'intéressait à des sujets délicats: le rejet des déchets nucléaires dans le Pacifique par l'ex-Armée rouge, la vente à prix sacrifiés de porte-avions à la Corée, la ventilation d'une forte somme versée par les Japonais pour une station d'épuration qui n'a jamais vu le jour.

En 1993, l'un de ses reportages titré «La Zone du danger extrême» et montrant le déversement de déchets radioactifs liquides dans la mer du Japon, avait été diffusé sur la chaîne japonaise NHK. Il n'était pas passé inaperçu. Pasko, qui avait des soutiens parmi les hauts gradés de la Flotte du Pacifique (humiliés par la décrépidité de leur corps d'armée), s'en était tiré avec un blâme. Depuis, le FSB le surveillait de près. Pasko le savait. Il n'en persévérerait pas moins. C'est un autre



Grégori Pasko

VOIR PAGE A 10: DISSIDENT

**MÉTÉO**

Montréal  
Ensoleillé.  
Max: 29 Min: 18

Québec  
Ensoleillé avec passages nuageux.  
Max: 26 Min: 16  
Détails, page A 4

**INDEX**

À Voir..... B 10  
Annonces..... A 4  
Avis publics..... A 5  
Culture..... B 8  
Économie..... A 6  
Éditorial..... A 8

Le monde..... B 7  
Les sports..... B 6  
Montréal..... A 3  
Mots croisés... A 4  
Plaisirs..... B 1  
Télévision..... B 7

www.ledevoir.com



LES ACTUALITÉS

Saint-Pierre-et-Miquelon

Incident diplomatique avec la France

«Il ne serait plus permis de parler d'amitié franco-canadienne»

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Le gouvernement français a déploré hier les mesures discriminatoires toujours en vigueur au Canada contre certains habitants de l'archipel français de Saint-Pierre-et-Miquelon à quelques semaines du 8<sup>e</sup> sommet de la Francophonie, prévu au Nouveau-Brunswick.

Un marin de l'archipel, Jacky Baslé, sous le coup d'une interdiction de séjour au Canada pour pêche illégale, a été refoulé le 16 juillet dernier par les autorités canadiennes à Terre-Neuve alors qu'il voulait transiter par ce pays.

«Si l'intéressé a été effectivement condamné en 1994 par la Cour suprême du Canada pour des faits liés au conflit sur la pêche à la morue à une interdiction de séjour au Canada pendant cinq ans, il lui était cependant possible de séjourner sur le territoire canadien pour des périodes de trois jours, moyennant le versement de deux cents dollars», a souligné le ministre français des Affaires étrangères.

«Cette décision, prise deux mois avant l'expiration de l'interdiction de séjour dont il est l'objet, est d'autant plus surprenante que plusieurs personnes ayant subi la même peine que M. Baslé ont à plusieurs reprises profité de la possibilité qui leur était offerte de séjourner trois jours sur le territoire canadien», a indiqué la porte-parole du Quai d'Orsay, Anne Gazeau-Secret.

«Sitôt alertée, notre ambassade à Ot-

tawa a réagi avec la fermeté qui convenait auprès des ministères canadiens des Affaires étrangères et de l'immigration», a précisé la porte-parole française.

Tous les habitants de l'archipel doivent obligatoirement transiter par le Canada pour se rendre en France, car il n'existe pas de liaison directe entre Saint-Pierre et Paris.

Deux élus de Saint-Pierre-et-Miquelon, le député Gérard Grignon et le sénateur Albert Pen, et quatre marins dont Jacky Baslé, ont été condamnés en 1994 à cette peine d'interdiction de séjour.

Selon Gérard Grignon, une liste de Saint-Pierrais et Miquelonnais condamnés par la Cour suprême du Canada a été communiquée la semaine dernière à tous les postes de douane canadiens se trouvant en liaison directe avec l'archipel.

«Extrêmement grave»

Le député français, qui doit se rendre lundi prochain à Halifax, puis à Montréal avant de repartir pour la France, a estimé mardi dans un entretien à l'AFP que si cette liste est une décision du gouvernement canadien, «ce serait extrêmement grave».

«Il ne serait plus permis de parler d'amitié franco-canadienne», a-t-il ajouté.

La décision du Canada de refouler le marin Jacky Baslé survient à un mauvais moment, a-t-il commenté. Le président français Jacques Chirac doit en effet se rendre en visite au Canada au début septembre, à l'occasion du 8<sup>e</sup> Sommet de la francophonie.

Nouveau président de Radio-Canada

Le Bloc québécois s'inquiète de l'ingérence politique de certains libéraux

MANON CORNELLIER DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

La présence de plusieurs partisans libéraux au sein du conseil d'administration de Radio-Canada incite le Bloc québécois à la vigilance à la veille de la nomination du nouveau président-directeur général de la société d'État.

«Une de nos préoccupations importantes est de nous assurer que la Société Radio-Canada demeure à distance du pouvoir politique», d'expliquer en entrevue le porte-parole bloquiste Pierre de Savoye, qui veut que le prochain p.-d.g. soit non seulement compétent en matière de radiodiffusion et bilingue, mais aussi disposé à protéger l'indépendance de la société d'État.

«Comme cette nomination est imminente, on a voulu examiner la situation au sein du conseil d'administration. On ne passe pas encore de jugement, mais on constate une forte représentation de partisans libéraux», poursuit le député.

Le service de recherche du parti a scruté à la loupe les antécédents des 12 membres du conseil afin d'identifier ceux qui ont appuyé financièrement le Parti libéral du Canada ou participé à l'organisation d'activités partisanes. Selon ce relevé, sept administrateurs, et parfois leur entreprise, ont contribué, au cours des dernières années, à la caisse du parti au pouvoir. La présidente, Guylaine Saucier, nommée en 1995 et confirmée dans ses fonctions l'an dernier, n'a fait qu'une contribution, mais en 1993.

Le don individuel le plus élevé atteint 2000 \$ et a été effectué en 1997 par James Palmer. Il a été nommé au

conseil en septembre 1998. Un seul membre du conseil, Jane Heffelfinger, n'a commencé à faire des dons qu'après sa nomination, soit en janvier 1996. Un autre membre, John Campion, aurait organisé un tournoi de golf au profit du PLC en 1998. Au conseil depuis septembre 1998, Thomas Wilson dit dans ses notes biographiques être le président sortant de l'association libérale fédérale du comté de Rosedale.

Les spéculations autour de la nomination du nouveau p.-d.g. de Radio-Canada se sont accélérées depuis la semaine dernière avec le départ subit du président Perrin Beatty. Cet ancien ministre conservateur, en poste depuis le 1<sup>er</sup> avril 1995, devait être remplacé à l'automne mais il annonçait le 14 juillet qu'il prendrait la direction de l'Alliance des manufacturiers et exportateurs du Canada dès le 15 août prochain.

Sa succession est surveillée de près car les dernières audiences du CRTC et les déclarations récentes de la ministre du Patrimoine, Sheila Copps, ont donné l'impression qu'on voulait mettre Radio-Canada au pas. Selon M. de Savoye, «Radio-Canada doit s'assujettir à la loi qui la constitue et non pas être à la remorque des objectifs du ministère du Patrimoine».

Parmi les candidats présentés, le nom le plus souvent évoqué est celui de l'ancien fonctionnaire et aujourd'hui homme d'affaires Robert Rabinovitch. Les autres noms cités sont ceux de François Macerola, directeur général de Téléfilm Canada, du producteur de télévision André Picard et de Richard Strusburg, ex-président de l'Association canadienne de télévision par câble.

Sida

Une thérapie efficace surtout en clinique

JOANN LOVIGLIO ASSOCIATED PRESS

Philadelphie — Dans le domaine du sida, la multithérapie s'est avérée plus efficace au cours d'essais cliniques que dans la pratique médicale quotidienne, selon une étude américaine publiée cette semaine dans les Annales de médecine interne.

En pratique, 273 patients infectés par le VIH-1 (le plus répandu des deux virus responsables du sida) entre mars 1996 et février 1998 ont reçu un puissant cocktail médicamenteux. Étudié à la Faculté de médecine Johns Hopkins à Baltimore, ce groupe a ensuite été comparé à un autre, celui-là inclus dans des essais cliniques.

Ces deux populations ont été traitées par des anti-rétroviraux très actifs (HAART), ou multithérapies, soit une association de médicaments, notamment d'antiprotéases, qui a permis une diminution spectaculaire du nombre de morts aux États-Unis et en Europe depuis son introduction en 1996. Selon l'étude, chez 37 % des patients traités à Johns Hopkins, le taux de HIV était indétectable dans le sang un an après le début du traitement. Mais seuls 23 % avaient une quantité de virus indétectable durant les trois périodes étudiées: du 1<sup>er</sup> au 90<sup>e</sup> jour, de 3<sup>e</sup> au 7<sup>e</sup> mois, et du 7<sup>e</sup> au 14<sup>e</sup> mois. Or, les études cliniques qui utilisaient les mêmes doses de médicaments ont, elles, fait état de taux de réussite deux fois plus importants.

Des horaires draconiens

Le traitement par multithérapies (qui associe antiprotéases et autres médicaments anti-VIH) s'attaque à la faculté qu'a le VIH de se répliquer. Du coup, la quantité du virus diminue jusqu'à devenir indétectable. À terme, le traitement doit permettre de vaincre le virus, ce qui n'est pas toujours facile. En effet, les malades sont contraints de prendre beaucoup de médicaments et de suivre des horaires draconiens. Sans compter que le médicament lui-même a des effets secondaires.

Selon cette étude, le fait de manquer des visites à la clinique, autrement dit de ne pas suivre le traitement régulièrement, représente le plus grand risque pour les malades de ne pas obtenir d'assez bons résultats que lors d'essais cliniques. Ces absences seraient plus fréquentes dans la population qui n'est pas de race blanche et chez les personnes âgées de plus de 40 ans.

Considérant la validité d'une telle étude qui compare deux populations incomparables, le Dr Ian Franck, directeur de recherche sur les antirétroviraux à l'Université de Pennsylvanie, a expliqué que «les malades qui participent à des essais cliniques sont plus motivés que les autres et ceux qui n'adhèrent pas aux traitements compliqués ne sont pas acceptés».

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Table with 3 columns: Nom et adresse du requérant, Nature de la demande, Endroit d'exploitation. Contains various business listings for restaurants, bars, and services across Quebec.

Deux ambulances dans Lanaudière

(Le Devoir) — La compagnie Ambulance Rawdon, dans la région de Lanaudière, s'est engagée hier à maintenir en tout temps deux équipes de techniciens ambulanciers. La compagnie se conforme ainsi à l'entente qu'elle avait conclue avec ses employés il y a de cela deux mois. Il aura toutefois fallu qu'une cinquantaine d'ambulanciers occupent les locaux de la compagnie, hier, pour la forcer à respecter sa parole. Depuis deux mois en effet, l'entreprise ne maintenait qu'une équipe à toute heure du jour ou de la nuit, l'autre cessant son service chaque jour dès 16 heures. Selon le porte-parole du secteur ambulancier de la Fédération de la Santé

et des Services sociaux de la CSN, Yves Imbeault, les techniciens ambulanciers et les services à la population profiteront de ce réajustement.

Fin de la grève chez les concessionnaires

(Le Devoir) — Après quatre jours de grève, une entente de principe est intervenue, hier après-midi, entre la section 4511 du Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile (TCA) et les concessionnaires automobiles de la région de Montréal. L'entente, qui sera soumise aujourd'hui aux 800 membres du syndicat, réglerait les points demeurés jusqu'à présent en litige, soient la sous-traitance, les horaires de travail, les salaires ainsi que le régime de retraite.

Selon le président de la section syndicale, Marc-André Gariépy, l'entente contribuera à rétablir la parité entre les travailleurs de concessionnaires automobiles de tout le Québec.

Trouvée morte dans un logement

(PC) — Une femme de 23 ans a été retrouvée morte hier matin dans un logement de Saint-Laurent, sur l'île de Montréal. Hier matin, un homme se trouvant à Sainte-Foy a téléphoné de cette ville pour dire qu'il avait un cadavre dans un logement à Saint-Laurent. Les policiers de Montréal se sont donc rendus à cette adresse et ont découvert le cadavre d'une femme. Le conjoint de la victime est maintenant recherché comme témoin important.

Large advertisement for 'FAITES FRUCTIFIER VOS PLACEMENTS PUBLICITAIRES' featuring 'scolaire', 'culturelle', and 'littéraire' sections with images of people and text about advertising placements.

Lottery results section for 'loto-québec' and 'Extra' with tables of winning numbers and prize amounts.

LE DEVOIR

# MONTREAL

La Ronde

## Un pas de plus vers la grève

Le syndicat réclame des corrections salariales

ÉRIC DESROSIERS  
LE DEVOIR

Les 600 employés de La Ronde ont fait un pas de plus vers la grève en rejetant, cette semaine, les offres présentées par leur employeur et en accordant à leur exécutif le mandat de déclencher la grève lorsqu'il le jugera opportun. Les deux partis se sont fixés rendez-vous samedi prochain à la table de négociation pour tenter d'en arriver à une entente.

### La grève pourrait être déclenchée dès samedi

Le président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Terre des Hommes affilié à la CSN, Stéphane Breault, disait hier suspecter l'employeur, la Société du parc des Îles, de vouloir tester la détermination de ses employés qui sont presque tous des étudiants du cégep et de l'université qui ne disposent que de l'été pour renflouer un peu leurs finances. Mais cette détermination, croit-il, ils viennent de la montrer en votant dans une proportion de 63 % pour le déclenchement de la grève si l'exécutif le juge nécessaire. Cette grève pourrait être déclenchée dès samedi, annonce Stéphane Breault, si l'employeur n'améliore pas de façon substantielle ses offres, notamment sur le plan salarial.

Le syndicat réclame à ce chapitre une correction immédiate des échelles salariales qui se traduirait par des hausses, selon l'ancienneté, variant entre 13,1 % et 31,3 % pour la majorité des employés, ainsi que des augmentations salariales de 3 % l'an prochain et de 3 % en 2001. Dans son offre, rejetée mardi et mercredi dernier à 98 % par les employés, l'employeur proposait pour sa part une hausse cette année de 18 cents et un autre de 9 cents en 2001. Le salaire moyen de la majorité des employés de La Ronde s'élève à 8,70\$ l'heure.

À la Société du parc des Îles, on déclare ne pas partager le pessimisme du syndicat, et se dit confiant d'en arriver à une entente. « On a réussi à s'attendre avec nos employés dans toutes nos autres négociations collectives », souligne la directrice des communications Hélène Girard.

Les revendications des employés portent également sur l'amélioration de la sécurité et de l'hygiène des conditions de travail ainsi que sur l'attribution sur le site d'un local au syndicat.

Tout fonctionnait normalement hier à La Ronde. La direction en profitait pour rappeler à tous la présentation dimanche de l'équipe américaine, la dernière en lice, au concours de feux d'artifices.

Le dernier conflit important avait obligé, à l'été 1987, la fermeture du parc d'amusement pendant une semaine. Trois ans plus tard, un débrayage d'une semaine était survenu avant l'ouverture de la saison.

L'été a commencé sur les chapeaux de roues cette année à La Ronde. Le beau temps et l'ajout de nouvelles attractions, dont de nouveaux manèges, ont attiré 60 000 visiteurs de plus qu'à pareille date l'an dernier.

## Funambule de la fenêtre



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

**OBNUBLÉ** par les lointaines montagnes enneigées conquises par des équipes bien entraînées et disposant de la fine pointe de la technologie, on en vient à ignorer la folle bravoure déployée parfois à côté de chez soi par d'illustres inconnus. Pour preuve, ce moment, pas historique du tout, saisi boulevard Saint-Laurent à Montréal: l'un s'efforce péniblement de ne pas regarder en bas alors que l'autre ne se donne même pas la peine de regarder en haut.

Médecine d'urgence du Royal Victoria

## Un comité étudiera la pratique

MARIE-CLAUDE DUCAS  
LE DEVOIR

La crise qui avait poussé les 19 urgentologues de l'hôpital Royal Victoria à remettre en bloc leur démission, le 21 juin dernier, pourrait finalement connaître un autre dénouement. La Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) a en effet accepté de nommer, la semaine dernière, un comité d'experts indépendants, qui doit se pencher sur la pratique de la médecine d'urgence au Royal Victoria.

Les urgentologues de l'hôpital avaient présenté leur démission, effective le 1<sup>er</sup> septembre, pour protester contre les enquêtes entreprises par la RAMQ sur leurs méthodes de facturation. La RAMQ remettait en cause le nombre élevé d'examen «complets majeurs» effectués par les urgentologues du Royal Victoria, plus chers (38 \$ chacun) que des examens qualifiés de «complets» (21 \$) ou d'«ordinaires» (10,70 \$). Les urgentologues en cause s'étaient vu réclamer, rétroactivement, près de la moitié de leurs revenus pour les années 1996, 1997 et 1998.

Les urgentologues du Royal Victoria ont défendu leurs pratiques, en soulignant que la lourdeur des cas auxquels ils avaient affaire justifiait de tels examens, et qu'aucun d'eux n'en retirait d'avantages financiers particuliers.

L'éventualité d'un comité-conseil avait déjà été soulevée par le passé, mais les parties n'étaient pas arrivées, auparavant, à s'entendre. «Nous avons depuis renégocié le mandat, qui a été accepté», a dit hier le Dr Michel Pelletier, directeur des services professionnels à la RAMQ. Le vis-à-vis de la RAMQ est la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), qui agit pour le compte des urgentologues du Royal Victoria.

Les deux parties se sont aussi entendues la semaine dernière sur la composition du comité, qui comprendra les doc-

teurs Alain Vadeboncoeur, président de l'Association des médecins d'urgence du Québec, Pierre Royal, président de l'Association des médecins spécialistes en médecine d'urgence, et Johanne Morin, urgentologue à l'hôpital Sacré-Cœur.

Le Dr Pelletier n'a pas voulu commenter davantage le mandat, afin, dit-il, de ne pas nuire à son travail. La création du comité a fait l'objet d'un article hier, dans *La Presse*. Dans un communiqué émis hier, les urgentologues de l'hôpital Royal-Victoria se sont dits «heureux de constater qu'un comité d'experts [...] a été formé», et ont déclaré qu'ils attendent avec impatience les conclusions du rapport. Ils ont aussi refusé de discuter publiquement du dossier, afin, disent-ils eux aussi, de ne pas entraver le travail du comité.

La date limite pour le dépôt du rapport a été fixée au 31 août, mais la RAMQ prévoit qu'il sera complété d'ici deux semaines. «On a demandé aux parties de faire diligence, étant donné l'échéance des démissions, le 1<sup>er</sup> septembre», dit le Dr Pelletier.

Le Dr Georges Lévesque, un des 19 urgentologues du Royal Victoria, qui est aussi directeur du programme de spécialisation en médecine d'urgence de l'université McGill, se disait heureux de ce développement.

«Le moral est meilleur qu'il était dans le département», dit-il, en s'inquiétant quand même des échéances serrées. «Plusieurs collègues ont reçu des offres fermes de l'extérieur et se sentent pressés de donner des réponses, dit-il. Personne ne tient à partir, mais ils savent en même temps qu'ils gagneraient plus cher au Manitoba, en Ontario ou au Nouveau-Brunswick, où ils seraient reconnus comme spécialistes.»

Au Québec, les urgentologues, dont la discipline vient tout juste d'être reconnue en tant que spécialité, se situent encore dans une zone grise. Les médecins qui pratiquent en urgence sont encore considérés, techniquement, comme des médecins généralistes. Le Collège des médecins a récemment entrepris de reconnaître des équivalences et de distribuer des certificats.

## L'Orage reconnu coupable d'avoir tenu une maison de débauche

JUDITH LACHAPPELLE  
LE DEVOIR

Jean-Paul Labaye a perdu une première manche dans sa croisade pour la défense de l'échangisme. Dans un jugement d'une trentaine de pages, la juge Louise Baribeau, de la Cour municipale de Montréal, a déclaré le tenancier du club L'Orage coupable d'avoir tenu une maison de débauche pour la pratique d'actes d'indécence. M. Labaye est passible d'un maximum de deux ans de prison. La sentence sera connue à la fin de septembre, mais Jean-Paul Labaye songe sérieusement à faire appel.

Le 1<sup>er</sup> mars 1998, la police a arrêté 44 personnes au bar L'Orage du 3620 de la rue Saint-Dominique à Montréal. L'enquête menée par des agents doubles démontre comment les personnes intéressées à se joindre au club échangiste devaient passer une entrevue et payer les 200 \$ requis pour obtenir une carte de membre. Elles avaient ainsi accès au troisième étage de l'édifice où loge L'Orage, l'endroit où avaient lieu les rencontres sexuelles.

Jean-Paul Labaye se défendra d'avoir tenu une maison de débauche en expliquant que les échanges sexuels entre les membres du club n'avaient lieu qu'au troisième étage de l'édifice, qu'il désigne entre son appartement privé. Au cours du procès, la cour s'est notamment demandé si le troisième étage de L'Orage devait être considéré comme un lieu public ou privé et si les gestes pratiqués en cet endroit constituaient des actes d'indécence faisant de L'Orage une maison de débauche.

Un endroit public, selon la définition du Code criminel, est «tout lieu auquel le public a accès de droit ou sur invitation, expresse ou implicite». «Dans le présent dossier, écrit la juge Baribeau, la question n'est pas de savoir si L'Orage est un club public ou privé n'autorisant l'accès qu'à ses membres, mais plutôt de déterminer si les activités sexuelles avaient lieu dans un endroit privé ou public. Or un endroit est public s'il est accessible sur invitation, expresse ou implicite, que ce public soit composé

ou non de membres d'un club. Comme le démontre la preuve, le grand public est sollicité à devenir membre.»

La juge Louise Baribeau conclut que le troisième étage est une dépendance des deux premiers étages du bar L'Orage, un établissement licencié. «Mettre à la disposition de potentiellement 800 personnes [le nombre de membres de L'Orage lors de la perquisition du 1<sup>er</sup> mars 1998] ce troisième niveau fait de cet endroit durant les heures d'ouverture du commerce un endroit public.»

Quant aux affirmations de Jean-Claude Labaye selon lesquelles ce troisième étage était en fait son appartement privé, la juge Baribeau est d'avis qu'il ne s'agit que d'un «écran de fumée qui ne saurait cacher la réalité incontestable que des relations sexuelles de toutes sortes avaient lieu publiquement à l'intérieur d'un établissement licencié accessible à une large clientèle qui avait payé pour y pénétrer.»

Le fait que «l'appartement» de M. Labaye soit considéré comme un endroit public influence donc la perception des actes qui s'y déroulaient. En appliquant la jurisprudence, «le Tribunal arrive à la conclusion que le préjudice causé à la société réside dans le fait que les échanges sexuels et les gestes de masturbation avaient lieu publiquement, au vu et au su des autres membres présents au troisième niveau de L'Orage, ce qui rend ces gestes dégradants et déshumanisants pour toutes personnes qui s'y adonnent.»

Le verdict, s'il a évidemment déçu Jean-Paul Labaye, n'a pas étonné outre mesure son avocat, Me Robert La Haye. Ce dernier avait défendu avec succès jusqu'en Cour suprême les propriétaires du club Pussy Cat, il y a une dizaine d'années. Le tribunal avait souligné que les rencontres — sans contacts physiques — entre clients et danseuses se produisaient dans des pièces closes, à l'abri des regards indiscrets, même si le Pussy Cat était un endroit public. «Les débats sur les droits fondamentaux, comme la liberté d'expression, sont des combats assez longs, rappelle Me La Haye. Il faut absolument passer aux tribunaux supérieurs.»

# Patrimoine en fleurs

Joignez-vous à la tradition estivale Patrimoine et venez profiter de réductions allant jusqu'à 40% sur nos mobiliers-démonstrateurs sélectionnés

**JUSQU'À 40%**

**Patrimoine**

La salle de montre est fermée tous les dimanches durant l'été

Au Centre Décor 440, 3932 Autoroute Laval Ouest, Laval (Qc) H7T 2P7 (450) 687-6867

EN BREF

### Les Péladeau de nouveau en cour

(Le Devoir) — Les deux fils aînés du fondateur de Québecor, Pierre-Karl et Erik Péladeau, sont une nouvelle fois entraînés devant les tribunaux par des membres de leur famille. Après Anne-Marie, c'est au tour des deux plus jeunes enfants de Pierre Péladeau, Esther et Simon-Pierre, de poursuivre leurs aînés. Esther et Simon-Pierre Péladeau possèdent chacun une dizaine de parts dans la société Gestion Péladeau mais se plaignent de ne pas être correctement informés des décisions prises par Erik et Pierre-Karl. Ils réclament donc d'être renseignés sur la valeur de leurs actions qui constituent leur héritage. La requête a été déposée cette semaine mais le procès, si les deux parties ne s'entendent pas d'ici là, ne doit avoir lieu qu'en octobre.

## DERNIERS JOURS

SOLDE PRINTEMPS-ÉTÉ  
60% à 70%  
de rabais

BOUTIQUE  
Enfants Deslongchamps

0-18 ans - Maternité

1007, avenue Laurier Ouest  
Montréal (Québec) H2V 2L1  
Tél.: 274-2442

LES ACTUALITÉS

Chambre hyperbare

Première expérience mondiale au Québec

PRESE CANADIENNE

Québec — Rimouski et Lévis feront partie à compter du mois de septembre de la première expérience mondiale, scientifiquement contrôlée, de traitement en chambre hyperbare pour les enfants atteints de déficience motrice cérébrale.

L'Hôtel-Dieu de Lévis, en banlieue sud de Québec, se dotera dès le début de l'automne d'une chambre hyperbare qui fera bientôt l'objet d'une campagne de financement. «Nous nous sommes engagés à être un site pour la recherche», a précisé Jean Bouchard, porte-parole de l'institution.

Deux médecins sont déjà formés à Lévis à ce type de médecine, deux autres le seront prochainement.

De son côté, la chambre hyperbare multiplaces du centre de plongée de l'Institut maritime du Québec à Rimouski recevra un groupe de 42 enfants sur les 135 que compte cette expérience, malgré la rentrée scolaire de l'automne, selon Johanne Goldberg, coordonnatrice du groupe de recherche.

Le ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec, Jean Rochon, vient en effet de donner son accord pour le démarrage de ce programme expérimental, après avoir commandé une étude au Fonds de recherche en santé du Québec et au Conseil d'évaluation des technologies concernant les effets secondaires.

La chambre hyperbare du centre sportif de l'université McGill, à Montréal, ainsi que celle du Centre de recherche intégrée en médecine hyperbare de Longueuil font aussi partie du réseau qui offrira ces traitements expérimentaux.

Trois groupes d'enfants, âgés entre trois et douze ans, seront traités par oxygénothérapie hyperbare. Un groupe d'enfants ira dans les chambres hyperbares.

Leur comportement après traitement sera comparé à un groupe contrôle et à un groupe placebo.

Deux cents réfugiés kosovars s'appêtent à rentrer

JEAN CHARTIER ET PRESSE CANADIENNE LE DEVOIR

Environ 200 des 1250 réfugiés kosovars accueillis au Québec ont déjà annoncé leur intention ferme de rentrer au Kosovo à ce jour, a fait savoir hier le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec, Robert Perrault.

Le Québec a reçu 25 % des réfugiés de tout le Canada, Cent cinquante Kosovars vont prendre le prochain vol notifié pour rentrer chez eux la semaine prochaine afin de participer à la reconstruction de leur pays. Certains vont réintégrer leurs fermes qui n'ont pas été détruites. La semaine suivante, un autre groupe de 50 Kosovars partiront tandis que 50 considèrent la possibilité de retourner chez eux mais n'ont pas pris de décision.

Des 3500 réfugiés kosovars stationnés dans les camps militaires en Ontario et ailleurs au Canada, 1000 ont demandé officiellement de rentrer chez eux. Est-ce à dire que l'accueil des Kosovars est plus chaleureux au Québec qu'ailleurs? Les départs surviennent, en tout cas, plus massivement dans le reste du Canada.

Le ministre Robert Perrault dit qu'il s'est engagé à offrir les conditions d'un retour rapide à la vie normale aux Kosovars et que c'est précisément ce qui a été fait. Rivka Augenfeld, la présidente de la Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés, estime d'ailleurs que les contrats d'accueil du gouvernement fédéral sont plus longs. Cela explique le taux de départ qui atteint 33 % des réfugiés dans les camps militaires du Canada, un pourcentage susceptible d'augmenter, vis-à-vis de départs projetés maintenus à 20 % au Québec.

Le ministre Perrault a précisé que des réfugiés kosovars ont été reçus non seulement à Montréal mais aussi à

Québec, Sherbrooke, Laval, Longueuil, Saint-Hyacinthe, Granby, Victoriaville et Trois-Rivières. On leur a tous fourni des logements et on leur donne des cours de langue. Ce qui ne serait pas le cas partout en Ontario, ni en Alberta, ni en Colombie-Britannique à ce jour.

Trois cent soixante adultes suivent des cours de français avec de jeunes interprètes albanais et bosniaques. Ainsi, 50 Kosovars vivent à Longueuil. Mercredi, un vieux Kosovar de 85 ans a été opéré pour la prostate à l'hôpital de Granby tandis qu'un interprète est resté avec lui jusqu'au moment de l'anesthésie, a raconté le ministre.

Les réfugiés ont droit aux services de santé fournis par le gouvernement du Québec, aux services d'éducation, aux ressources de l'aide sociale et aux allocations familiales, ce qui procure 18 000 \$ à une famille de trois enfants. Déjà, 100 % des gens ont une vie familiale normale dans la société civile, a précisé le ministre Perrault.

Aide financière

Toutefois, au moins un réfugié kosovar a dénoncé dernièrement la minceur de l'aide financière du gouvernement aux réfugiés.

«Ce n'est pas la richesse, mais c'est la situation de bien des Québécois qui sont dans une situation équivalente», a déclaré le ministre.

Ceux qui décident de partir perdent tous leurs droits acquis en matière de statut au Canada, mais ils peuvent obtenir une allocation de 520 \$ par personne pour faciliter leur réinstallation au Kosovo.

Pour sa part, A ce jour, 524 Kosovars ont quitté le Canada sur les 5000 réfugiés arrivés pendant la guerre, mais seulement deux ont quitté le Québec. «Dans l'ensemble, l'opération se déroule tel que prévu et à la satisfaction de la très grande majorité des réfugiés», a conclu le ministre Perrault.

Une charte pour faire face aux catastrophes

ASSOCIATED PRESS

Paris — Les catastrophes naturelles vont être placées sous haute surveillance grâce à l'observation de la Terre par les satellites. Une charte, dans laquelle les opérateurs de systèmes satellitaires s'engagent à mettre leurs moyens d'observation à la disposition des organismes de secours et d'assistance en cas de catastrophe naturelle, devrait très prochainement voir le jour.

Cette proposition a été faite hier par Antonio Rodota et Gérard Brachet — respectivement directeurs généraux de l'Agence spatiale européenne (ESA) et du Centre national d'études spatiales (CNES) — au cours de la troisième Conférence internationale des Nations unies sur l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) qui se tient à Vienne (Autriche) jusqu'au 30 juillet.

Cette conférence réunit des décideurs politiques de 185 États membres des Nations unies, des chefs d'agences spatiales ou encore des responsables de sociétés du secteur industriel apparenté à l'espace, afin d'échanger des idées sur l'orientation des activités spatiales.

Elle doit notamment permettre de mieux faire comprendre les sciences et technologies spatiales et de mieux les utiliser au profit de la croissance économique et de l'amélioration des conditions de vie sur Terre.

Selon le projet de charte, «si une catastrophe naturelle se produit, les signataires aideront les organismes chargés de l'assistance et des secours en mettant à leur disposition [...] satellites, instruments embarqués, segment sol et banques d'images archivées. Cette aide sera fournie à la demande des autorités chargées de la protection civile des pays signataires», expliquent l'ESA et le CNES dans un communiqué commun.

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

I · N · D · E · X REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
- 100 • 150 Achat-vente-échange
- 160 • 199 Location
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
- 200 • 250 Achat-vente-échange
- 251 • 299 Location
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3322  
Télécopieur: 985-3340

Conditions de paiement: cartes de crédit

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

POINTE ST-CHARLES, charmant cottage d'époque (1885) attaché, 3 c.c., planchers de pin, boiserie, murs de brique, terrasse et joli petit jardin. 132.000\$. (514)937-8545.

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

COEUR DU PLATEAU De l'air, de l'espace, de la lumière. 1.900 p.c., 3 c.c., plafond 9'6", 15 gr. fenêtres. Modernité et cachet. 189.000\$ équipé. 598-9928.

OUTREMONT adj., grand 4 1/2 ensoleillé, calme, loué jusqu'à juil. 00. 135.000\$. (450)229-4520 (sem.), (450)533-9189 (w.end).

PARC LAFONTAINE, face au parc, semi-détaché, superbe 6 1/2. 597-2615.

PLATEAU Condo 8 1/2, 3e, réno, boiserie, bois franc. Face parc, 140.000\$. (514)525-8251, 993-5632.

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

SANCTUAIRE, Phase V, 2a, 2 c.c. + 1, 1.800 p.c., 2 s.b., gr. balcon, paisible, 2 pi. stat. Aussi, Phase IV, 4e, 2 c.c., 1.600 p.c., grand balcon, vue sur le boisé. 733-8787, 939-3832.

120 LAURENTIDES

LAC NOTRE-DAME Bord de l'eau, endroit paisible, chalet 4 saisons, rénové. 115.000\$ (514)845-6981, (450)226-5675.

STE-ADELE, superbe maison moderne en forêt, 15 min. ski, 2 1/2 s. de b., 2 + 1 c.c., bois franc, puits de lumière, gr. terrain. Idéal pour couple prof. A vendre ou à louer 135.000\$. (450)229-4520 (sem.), (450)533-9181 (w.end).

132 CHALETS

BORD de l'eau, coucher de soleil, nord de la chute, 4 saisons, 2 c.c., 85.000\$. (450)229-4520 (sem.), (450)533-9189 (w.end).

134 FERMES, FERMETTES TERRES

ST-JEAN-BAPTISTE-DE-ROUVILLE, ferme, 1 ha avec gr. maison, 4 c.c. + gr. garage 30 X 20 (2 étages) + petites granges pour élevage. 110.000\$. (450)467-5332.

139 MAISONS MOBILES

ROULOTTE située au camping Laurier à St-Hilaire, chauffe-eau, rideaux et coussins neufs, couche 8 pers., Rallonge de 2 pièces. 3.000\$. (514)524-3796.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

ACCUEIL QUÉBEC INTERNATIONAL recherche pour clientèle corporative et professionnelle, condos à résidences de prestige meublés, équipés. (514) 524-3466, (418)834-4200.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

AU BORD rivière des Milles-Iles, Terrebonne. 4 1/2, foyer, bain remous. Libre 1er août. 580\$. (450)964-5242.

AYLWIN près Ste-Catherine, 5 1/2 h. duplex. 400\$/m. (n.c.) (450)661-2480.

DE LORMIER-VILLERAY, 3 1/2, 1 mois gratuit, rénové, entrée lav./séch., chauff. élec. Bois franc. 2e et 3e. 273-0064, 781-0282.

N.D.G., rue Melrose, bas duplex 5 1/2 + s.s. fini, 2 c.c., plancher bois, cuis. rénovée, entrée lav./séch., 3 électro, cour avant/ar. Pas d'animaux (allergies). 1.000\$ chauffé. 484-5300.

OUTREMONT, 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, ascenseurs, chauffé. 849-7061.

OUTREMONT, boul. Mt-Royal, 3 1/2, s.-sol, équipé, chauffé. 277-4606.

OUTREMONT, rue DUCHARME, 6 1/2, 2e, 3 ch. fermées, bois franc, entr. lav./séch., balcon, fr. peint, cuis. réno., adj. métro à parc. 7653 (n.c.). Pas animaux. 1er sept. 277-2508.

PETITE PATRIE (rue Cartier), 5 1/2 h. duplex, frais peint, bois franc, entr. lav./séch., 525\$/m. Libre. 478-2733.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

PLATEAU, 1er septembre, rue Parthenais près de Mont-Royal et des services. 6 1/2 plus pièce de rangement, rez-de-chaussée, cour aménagée (une vigne), salle de bains neuve (céramique), entrée laveuse-sécheuse, très propre. 705\$/mois non-chauffé. 528-7494.

PLATEAU, fraîchement rénovés, grand 8 1/2 et 2 lofts avec cour, 930\$, 600\$ et 410\$. Petit lot libre imm., autres 1er sept. 845-9498.

V. ST-LAURENT, Bas duplex meublé, 3 c.c., jardin, gar., rue calme, pr. transports. 15 août-30 juin. (514)336-3639, betag@total.net

VERDUN, 4 1/2, 3e, réno., bois franc, entr. lav./séch., 2 balcons. Tr. propre. 400\$. 768-9652.

170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER

\*\*\* PARIS \*\*\*  
XVe, superbe appart., 3 1/2, meublé ancien, 1 équipé, pour 2-4 pers., parc. Disp. sem/mois. (450)968-0262.

\*\* PARIS \*\*  
2 1/2, 4 1/2, Xie et Issy Près métro et RER. 735-6623.

PARIS XIXe, près de La Villette, 2 pièces, cuis., s.b., ascenseur, moderne, confortable. 1 à 4 pers., sem/mois. 842-3573.

PARIS, CANAL ST-MARTIN Charmant appartement 3 1/2, tout équipé, clair, calme. (819)826-2947.

PARIS - Bastille/République, 2 studios: sem. et longue durée - grand et beau confort (514)352-1059.

PARIS Montparnasse - 2 studios: sem. et longue durée - grand et beau confort (514)352-1059.

PARIS Xie arr. près opéra Bastille, libre mi-juillet, août. 2 1/2. 935-1863.

PLEIN coeur Paris (1er), beau studio meublé, clair, calme. Cuis. équ., 2 lits dbl. Loc. 2 nuits à 1 mois. Fax 0033 238 974 991 ou caroletheot@emel.fr

Paris XVème, coin Lacourbe et Convention, 2-3 pièces rénové, tout équipé, semaine ou mois. Immeuble Art Déco, rue très calme. (450) 465-9014.

ROME charmant studio, meublé, divan-lit 2 places. Quartier Monteverde Vecchio près de Villa Pamphili. 650\$/sem. Disp. août, sept. 011.39.06.58.34.08.85 ou (418)649-2400 #5018 (jr).

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

ESTRIE - KNOWLTON, LAC BROME, bord lac, 3 c.c., 2 s.b., meublée, ski. Automne-hiver. 1.200\$/m. (450)243-0626.

ILE D'ORLÉANS, St-Jean, québécoise, bord de l'eau, foyer, 2 c.c., équipée. Sem/mois/saison. (418)829-1256.

176 CHALETS À LOUER

CHALET à Méris-sur-Mer, Gaspésie. 1 ou 4 ch. Plage, foyer, fenêtres panoramiques, repos. Location mi-août et automne. Prix hors saison 9 jours (Sam-dim) (418)562-8237.

185 CHAMBRES

ST-LAMBERT, Pour étudiant(e) ou idéal comme pied-à-terre pour dame. (450)465-7856.

251 BUREAU À LOUER

FACE Parc Lalontaine, Victoriaville, 1.500 p.c., 6 1/2 foyer, boiserie, cuisine, stat., 1.350\$ chauffé. 527-3441 (jour), (450)692-2809 (soir, w.end).

307 LIVRES / DISQUES

ACHAT DOMICILE LIVRES & BEAUX OBJETS 514-274-4659

LE QUAI DES LIVRES, 523-5383. Achat à domicile. Obtenez + en vendant directement au libraire.

LIBRAIRIE d'expérience achetée à domicile. Grand pouvoir d'achat. Mil et région. (514)914-2142.

318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

LIQUIDATION + de 300 bureaux, chaises, filières, neufs/usagés. 685-4051. Les Aménagements F.B., Inc.

320 AMEUBLEMENT

GARDE-ROBE 2 portes, miroir, 1 tiroir. Très logeable. Prix. 758-24-1395.

325 INSTRUMENTS DE MUSIQUE

GUITARE CLASSIQUE Yamaha neuve. Valeur: 600\$, laisserait à 325\$. 274-1395.

327 PHOTO, CINÉ.

VISEUR HASELBLAAD, posemètre, processeur Paterson, flash Sunpack 2400 watts-sec. 598-7038.

350 ANIMAUX

MONTAGNE DES PYRÉNÉES (gros chien blanc), Chiots 9 sem., enrégistrés, vacc. Garantie. (450)623-7765, (450)472-1827 (jour).

MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

HORIZONTALLEMENT

- 1- Évanescence. — Poème.
- 2- Annuler. — Varlope.
- 3- Fait de langue caractéristique du français du Canada.
- 4- Oui. — Philosophe italien (1866-1952). — Curie.
- 5- Amphithéâtre. — Châtié.
- 6- Hitlérien. — Relatif à la sueur.
- 7- Interloque. — Portion.
- 8- Rouspéteuse. — À sec.
- 9- Ferrure. — À demi. — Plante voisine du haricot.
- 10- Leitmotiv. — Cela. — Pas ailleurs.
- 11- Deux. — Recueil. — Pigeon.
- 12- Qui a lieu tous les cent ans.

VERTICALEMENT

- 3- Mesure d'angle. — Arbuste venant d'Asie.
- 4- Enjouement. — Poteau.
- 5- Boisson. — Guépe.
- 6- Nous rendrons. — Silicium. — Douze mois.
- 7- Sans tige apparente.
- 8- Fleuve d'Irlande. — Ut. — Houe à manche court.
- 9- Bradype. — Lémurien d'Afrique. — Pronom.
- 10- Enigmatique. — Fruit.
- 11- Autoritaire.
- 12- Saison. — Défendu.

Solution d'hier

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 G U I T A R E

2 L I V R E

3 A C C I L L E

4 I C I L I E

5 V A N D A L E

6 F E U D I M S

7 F A C E

8 L I A

9 A M N I S T I E

10 N I S P

11 E N F L U R E

12 M A L I E

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées.

Merci de votre attention.

Propriétaires!

Logement à louer? Propriété à vendre?

975\$\*

\*3 lignes, 3<sup>es</sup> par ligne supplémentaire. Samedi seulement: 20% de plus.

Heure de tombée: 14h30 tous les jours

985-3322

Communiquez avec un conseiller publicitaire dès maintenant

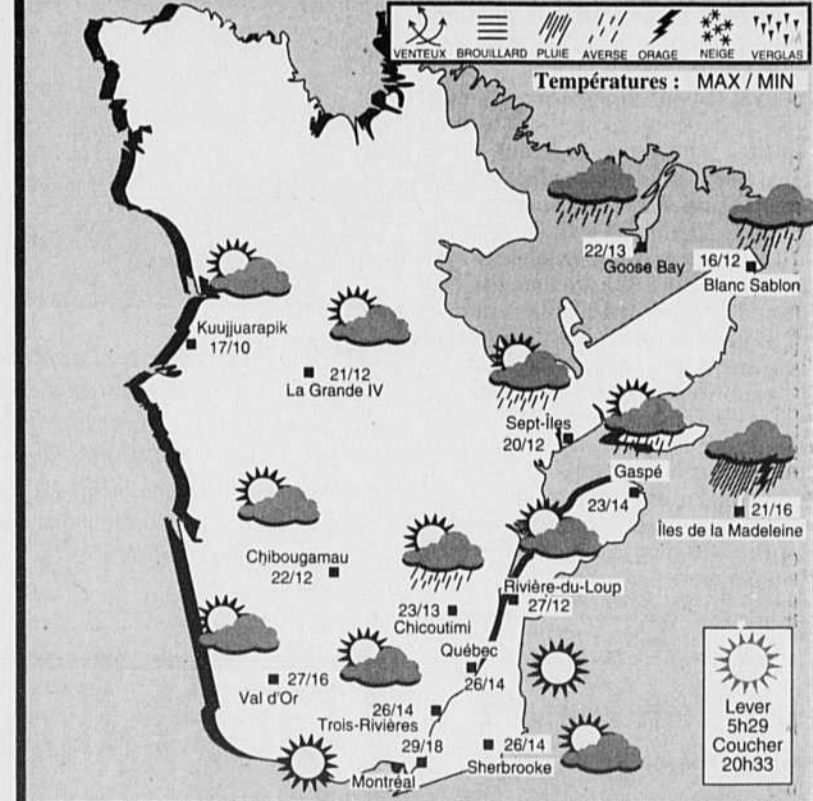
Différents forfaits disponibles.

LE DEVOIR

VISA MasterCard AMERICAN EXPRESS

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTREAL	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 29	min 18	max 28	19/29	17/31



QUÉBEC	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 26	min 14	max 26	16/24	15/28

OTTAWA	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 30	min 19	max 29	17/27	16/31

Météo-Conseil 1 900 565-4455

Frais applicables

La météo à la source

Environnement Canada

Téléphone: 985-3344  
Télécopieur: 985-3340

# AVIS PUBLICS

Sur Internet:  
www.offres.ledavoir.com

## AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites  
avant 16h00 pour publication  
deux (2) jours plus tard.

**Publications du lundi:**  
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

**Publications du mardi:**  
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

## AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît,  
prendre connaissance  
de votre annonce et  
nous signaler immé-  
diatement toute ano-  
malie qui s'y serait  
glissée.

En cas d'erreur de  
l'éditeur, sa respon-  
sabilité se limite au  
coût de la parution.

### Avis public

## Ville de Montréal

### Service du greffe

#### Article 36A de la Charte

#### 2e avis

Avis en vertu de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

Le chef de la division géomatique au Service des travaux publics et de l'environnement a approuvé, le 22 juin 1999, en vertu de la résolution CE94 02575 du comité exécutif du 21 décembre 1994 lui déléguant ce pouvoir, la description de ruelle suivante, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 36a de la charte:

#### Description

«Une partie de ruelle située dans le quadrilatère délimité par la rue Albina, l'avenue Henri-Julien, les rues Saint-Denis et Sherbrooke (lot 1 204 071), faisant partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal». (D990455009)

Le droit à une indemnité en égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le Tribunal administratif du Québec, dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le deuxième que la Ville est tenue de publier.

Montréal, le 23 juillet 1999

Le greffier,  
M<sup>r</sup> Léon Laberge

### Avis public

## Ville de Montréal

### Service du greffe USAGE CONDITIONNEL

Avis public est donné que le comité exécutif de la Ville de Montréal, à sa séance prévue pour le 11 août 1999 à 9h, sera saisi de demandes d'autorisation pour exercer un usage conditionnel, pour les propriétés situées aux endroits suivants, selon les dispositions du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., c. U-1):

**-2359-2363, boulevard De Maisonneuve Est:** implantation de l'usage «traiteur» dans ce bâtiment. (S990383052)

**-Emplacement sans désignation cadastrale, situé au sud-est de la rue Wellington et en bordure de l'autoroute 15:** implantation de l'usage «établissement et service liés à la gestion des neiges usées — chute à neige» à cet emplacement. (S990545055)

**-10530 à 10542, place l'Acadie:** implantation de l'usage «garderie» au 2<sup>e</sup> étage de ce bâtiment. (S990489049)

**-8000, boulevard Pie-IX:** implantation de l'usage «meubles, accessoires et appareils domestiques» (vente de pièces et réparation d'appareils électroménagers) dans ce bâtiment. (S990489055)

**-9597, boulevard Maurice-Duplessis:** implantation de l'usage «débit de boissons alcooliques» (agrandissement) dans ce bâtiment. (S990545074)

Selon ce règlement, tout intéressé qui désire formuler des commentaires au comité exécutif relativement à ces demandes doit le faire par écrit au plus tard le 2 août 1999, à l'attention du greffier, hôtel de ville, 275 rue Notre-Dame Est, bureau R. 113A, Montréal, H2Y 1C6.

Montréal, le 23 juillet 1999

Le greffier,  
M<sup>r</sup> Léon Laberge

### Avis public

## Ville de Montréal

### Service du greffe

#### Dérogations mineures

Conformément à l'article 524h de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil, à l'assemblée qui sera tenue le 9 août 1999, à 19 h, à l'hôtel de ville, étudiera les demandes de dérogation mineure relativement aux bâtiments suivants:

**1. Bâtiment situé à l'intersection nord-est des rues Saint-Denis et Duluth**

Cette dérogation mineure autoriserait la construction d'un bâtiment commercial de 3 étages avec un sous-sol et une superficie de plancher de près de 1000 mètres carrés, sans qu'il y ait, toutefois, l'aménagement d'une unité de chargement, malgré les dispositions de l'article 570 du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., c. U-1). En effet, selon l'article 570, une unité de chargement est requise pour le bâtiment à construire.

**2. Bâtiment situé sur le côté est de la rue Berli, entre les rues Notre-Dame et de la Commune**

Cette dérogation mineure autoriserait la construction d'un bâtiment jumelé avec une marge latérale de 2 mètres sur une distance de 6,5 mètres, malgré les dispositions des articles 55 et 76 du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., c. U-1). En effet, ces dispositions prescrivent un mode d'implantation contigu et une marge latérale de 3 mètres.

#### 3. Bâtiment situé au 12270, avenue Wilfrid-Lazare

Cette dérogation mineure autoriserait l'agrandissement en hauteur de ce bâtiment résidentiel, au dessus de garage existant et dans le prolongement de ses murs extérieurs, malgré les dispositions de l'article 697 du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., c. U-1). En effet, selon l'article 697, l'agrandissement doit respecter l'alignement de construction prescrit ce qui obligerait un recul de 19 cm du mur de façade du deuxième par rapport au mur du rez-de-chaussée.

**4. Bâtiment situé au 1305, rue De Montmorency**  
Cette dérogation mineure autoriserait l'agrandissement du bâtiment avec une façade, le long de la rue de Conde, ayant 45% de sa surface construite à l'alignement de construction prescrit, malgré les dispositions de l'article 58 du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., c. U-1). En effet, selon l'article 58, le pourcentage exigé est d'au moins 60%.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, en se présentant au préposé à la période de questions, au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, au moins 30 minutes avant l'heure fixée pour le début de cette assemblée du conseil.

Montréal, le 23 juillet 1999

Le greffier,  
M<sup>r</sup> Léon Laberge

### Avis public

## Ville de Montréal

### Service du greffe Règlement

Avis est donné que le conseil, à son assemblée du 21 juin 1999, a adopté le règlement suivant:

**99-143** Règlement autorisant un emprunt de 10 895 790,82 \$ pour dépenses en capital.

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole le 13 juillet 1999.

Montréal, le 23 juillet 1999

Le greffier,  
M<sup>r</sup> Léon Laberge

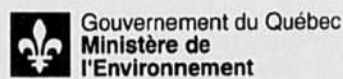
## Il est de retour...



L'HomoGaspillius, d'un naturel paresseux, ne peut s'empêcher de chasser la moindre brindille d'herbe ou autres objets indésirables à l'aide de son boyau d'arrosage.

Savez-vous qu'à tous les jours, 20% de l'eau produite dans les usines de traitement du Québec est gaspillée? C'est 125 millions de dollars qui sont ainsi dépensés inutilement chaque année. Utilisez un balai pour nettoyer votre entrée de garage ou votre trottoir plutôt que de vous servir de votre boyau d'arrosage.

Gaspiller l'eau potable, c'est jeter l'argent à l'eau



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO.: 500-22-030915-998  
**COUR DU QUÉBEC**  
"PROCÉDURE ALLEGÉE"  
(Chambre civile)  
PRESENT: GREFFIER-ADJOINT  
MAGNUS POIRIER INC.,  
Demanderesse

Une copie de la "Déclaration selon la procédure alléguée, Avis à la partie défenderesse, Annexe 1, Liste de pièces" a été remise au Greffe à l'attention de DANIEL AUGUSTE, MONTRÉAL, ce 3 mai 1999

MICHEL MARTIN  
GREFFIER-ADJOINT

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO.: 500-22-030904-992  
**COUR DU QUÉBEC**  
"PROCÉDURE ALLEGÉE"  
(Chambre civile)  
PRESENT: GREFFIER-ADJOINT  
MAGNUS POIRIER INC.,  
Demanderesse

Avis est donné selon l'article 795 du Code Civil du Québec que Norma Lalonde résidant au 2400 Chemin Herron Dorval Québec est décédée le 27 juin 1999. L'inventaire des biens est dévolu au Trust Scotia, 1800, avenue McGill Collège, Montréal (Québec), H3A 3K9 pour fins de consultation.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LONGUEUIL  
NO.: 505-12-012378-942  
**COUR SUPÉRIEURE**  
CHAMBRE DE LA FAMILLE  
PASQUALE DE CIVITA  
Demandeur

HELENE SOUCY, Défenderesse  
ORDRE EST DONNÉ à Hélène Soucy de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1111, boulevard Jacques-Cartier Est à Longueuil (Québec) salle RC-31, dans un délai de trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la mise en demeure de comparaitre personnellement ou de se constituer un nouveau procureur a été remise au Greffe à l'attention de madame Hélène Soucy, LONGUEUIL, le 13 juillet 1999

Bernard, Cimón, Brassard 101, Roland-Therrien, bureau 200 Longueuil (Québec) J4H 4B9  
Tél.: (450) 670-7900  
Fax: (450) 670-0673

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM  
Changement de nom d'un enfant mineur  
Prenez avis que JOHANNE BOILY, en sa qualité de mère, domiciliée à 4908, Dunn, Montréal, H4E 1C2, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de NICOLAS MARANDA en celui de NICOLAS BOILY-MARANDA, Montréal, le 16 et 23 juillet 1999.

Johanne Boly

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO.: 500-22-030904-992  
**COUR DU QUÉBEC**  
"PROCÉDURE ALLEGÉE"  
(Chambre civile)  
PRESENT: GREFFIER-ADJOINT  
MAGNUS POIRIER INC.,  
Demanderesse

JACQUES BOULANGER, Défendeur  
ORDRE EST DONNÉ à JACQUES BOULANGER, de comparaitre personnellement ou par l'entremise de ses procureurs au Greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal, en la salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal "Le Devoir".

MICHEL MARTIN  
GREFFIER-ADJOINT

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO.: 500-22-030914-991  
**COUR DU QUÉBEC**  
"PROCÉDURE ALLEGÉE"  
(Chambre civile)  
PRESENT: GREFFIER-ADJOINT  
MAGNUS POIRIER INC.,  
Demanderesse

DANIEL AUGUSTE, Défendeur  
ORDRE EST DONNÉ à DANIEL AUGUSTE, de comparaitre personnellement ou par l'entremise de ses procureurs au Greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal, en la salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal "Le Devoir".

MICHEL MARTIN  
GREFFIER-ADJOINT

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO.: 500-22-030914-991  
**COUR DU QUÉBEC**  
"PROCÉDURE ALLEGÉE"  
(Chambre civile)  
PRESENT: GREFFIER-ADJOINT  
MAGNUS POIRIER INC.,  
Demanderesse

DANIEL AUGUSTE, Défendeur  
ORDRE EST DONNÉ à DANIEL AUGUSTE, de comparaitre personnellement ou par l'entremise de ses procureurs au Greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal, en la salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal "Le Devoir".

MICHEL MARTIN  
GREFFIER-ADJOINT

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO.: 500-22-030914-991  
**COUR DU QUÉBEC**  
"PROCÉDURE ALLEGÉE"  
(Chambre civile)  
PRESENT: GREFFIER-ADJOINT  
MAGNUS POIRIER INC.,  
Demanderesse

DANIEL AUGUSTE, Défendeur  
ORDRE EST DONNÉ à DANIEL AUGUSTE, de comparaitre personnellement ou par l'entremise de ses procureurs au Greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal, en la salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal "Le Devoir".

MICHEL MARTIN  
GREFFIER-ADJOINT

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO.: 500-22-030914-991  
**COUR DU QUÉBEC**  
"PROCÉDURE ALLEGÉE"  
(Chambre civile)  
PRESENT: GREFFIER-ADJOINT  
MAGNUS POIRIER INC.,  
Demanderesse

DANIEL AUGUSTE, Défendeur  
ORDRE EST DONNÉ à DANIEL AUGUSTE, de comparaitre personnellement ou par l'entremise de ses procureurs au Greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal, en la salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal "Le Devoir".

MICHEL MARTIN  
GREFFIER-ADJOINT

**OXFAM-QUÉBEC**  
D'accord!  
Je donne  
(514) 837-1614 1-877-633-2672  
www.oxfam.qc.ca

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO.: 500-05-043960-986  
**COUR SUPÉRIEURE**  
GROUPE RING INC.,  
Demanderesse - Requérante  
c.  
9044-6261 QUÉBEC INC.,  
et  
CESAIRE DI BIASE,  
Défendues - Intimés  
ASSIGNATION  
ORDRE EST DONNÉ à 9044-6261 QUÉBEC INC. ou l'un des représentants autorisés et à CESAIRE DI BIASE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal "Le Devoir".  
Des copies de l'avis et de la déclaration ont été remises au greffe à l'attention de 9044-6261 QUÉBEC INC. et CESAIRE DI BIASE.  
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE  
District de Montréal, ce 20 juillet 1999  
MICHEL PELLERIN  
GREFFIER-ADJOINT

## Programme de réforme cadastrale

Gouvernement du Québec  
Ministère des Ressources naturelles  
Direction générale du cadastre

**AVIS 1178  
CONCERNANT L'INTERDICTION D'ALIÉNATION  
D'UN DROIT DE PROPRIÉTÉ DANS LES LOTS VISÉS PAR LE MANDAT DE RÉNOVATION  
CADASTRALE 1178**

Conformément à l'article 15 de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois, le ministre des Ressources naturelles fixe la période d'interdiction d'aliénation d'un droit de propriété dans les lots visés par le mandat de rénovation cadastrale 1178.

Le territoire visé par l'interdiction est situé dans la circonscription foncière de Montréal et comprend, en référence au cadastre du village de Saint-Jean-Baptiste, les lots 474 à 572, 574, 584, 585, 652, 653, 656, 661, 677, 698, 740, 836, 837, 844, 854, 865, 869, en référence au cadastre de la paroisse de Montréal, les lots 1 à 9, 9A, 10 à 34, 34A à 34C, 35, 36, 36A, 36B, 37, 38, 38A, 39 à 44, 4710, 4711, 4851, 4858, 4860, 4862, 4868, 4869, 4874, 4892, 4935, 4966, 4967, 4969, 4988, 4990, 4998 à 5000, 5015, 5016, 5020, 5027, 5028, 5036, 5043, 5065, 5080, 5081, 5102, 5106, 5152, 5155, 5205 à 5207, 5283, 5292, 5302, 5321, 5324, 5326, 5329, 5330, 5382, 5385, 5410 à 5412, 5422, 5428, 5441, 5442, 5459, 5464, 5466 à 5469, 5474, 5497 à 5500, 5531, 5532, 5544, 5548, 5549, 5570, 5573, 5588, 5594, 5598, 5600, 5606, 5609, 5619, 5620, 5633, 5683, 5689, 5690, 5692, 5700, 5704 à 5708, 5717, 5722 à 5725, 5736 à 5738, 5746, 5752, 5753, 5759, 5763, 5783, 5792, 5795, 5810, 5850, 5860, 5862 à 5866, 5888, 5895, 5896, 5900, 5904, 5906 à 5909, 5911, 5913 à 5917, 5919, 5920, 5923, 5942 à 5944, 5948, 5956 à 5959, 5964 à 5966, 5969 à 5971, 5974, 5975, 5978, 5980, 5982, 5985, 5986, 5990 à 5992, 5996 à 6001, 6007 à 6010, 6012, 6062, 6064, 6067, 6068, 6076 à 6078, 6082, 6084, 6085, 6088, 6091, 6099, 6101 à 6105, 6130 à 6135, 6142, 6143, 6145 à 6147, 6149, 6156, 6158, 6160, 6161, 6164 à 6167, 6169, 6170, 6173, 6177, 6181, 6182, 6184, 6185, 6187, 6189, 6191, 6195, 6196, 6199, 6201, 6205 à 6208, 6225, 6236, 6239, 6252, 6256, 6259 à 6263, 6265, 6271 à 6273, 6276 à 6281, 6295, 6296, 6298, 6299, 6302, 6304 à 6312, 6325, 6326, 6332 à 6335, 6342, 6349 à 6353, 6356, 6362 à 6365, 6371, 6377, 6378, 6380 à 6384, 6394, 6397, 6400, 6403, 6404, 6412, 6413, 6416 à 6421, 6423 à 6426, 6431, 6442, 6448, 6453, 6479, 6480, 6484, 6485, 6488, 6499, 6528 à 6530, 6534, 6535, 6540, 6545, 6547, 6550, 6574, 6577, 6578, 6580 à 6585, 6590, 6591, 6603, 6604, 6640, 6658, 6659, 6664, 6670, 6675, 6694, 6704, 6711, 6716, 6717, 6725, 6735, 6737, 6747, 6756, 6757, 6760, 6767, 6770, 6772, 6773, 6775, 6785, 6787, 6788, 6789, 6795 à 6797, 6813, 6817, 6820, 6825, 6827, 6829 à 6831, 6834, 6836, 6847, 6851, 6852, 6856, 6860, 6869, 6878 à 6894, 6908 à 6912, 6921, 6931, 6953, 6954, 6965, 6985, 6990, 7004, 7005, 7011, 7015, 7024, 7025, 7028, 7032, 7042 à 7047, en référence au cadastre du village de Côte-des-Neiges, les lots 32 à 38, 55 à 57, 251, en référence au cadastre de la cité de Montréal (quartier Saint-Laurent), les lots 1, 1A, 1B, 2, 2A, 3, 10, les subdivisions de ces lots, les parcelles sans désignation cadastrale de ce territoire ainsi que tous les lots créés dans le territoire visé suite à une opération cadastrale se rapportant à ces lots depuis la date de préparation du présent avis jusqu'à la date du début de la période d'interdiction.

La période d'interdiction débutera le 16 août 1999 et se terminera le 31 août 1999 ou dès l'entrée en vigueur du plan de rénovation si elle survient avant l'expiration de cette période.

Un plan du territoire visé par cet avis, intitulé «Plan d'ensemble du mandat de rénovation cadastrale 1178», peut être consulté en s'adressant au :

Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal  
1, rue Notre-Dame Est, Bureau 2.175  
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Québec, le 2 juillet 1999

Le directeur de la rénovation cadastrale,  
Pierre Tessier

L'aide d'aujourd'hui.  
L'espoir de demain.

Société Alzheimer

1000, rue Saint-Denis, Montréal, Québec H2Y 1K6

## Transports Québec

### APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES

**Contrat n° : 5410-99-GZ01** — Effectuer la préparation préliminaire et définitive de plans, devis de travaux et fournir les services de surveillance incluant le contrôle qualité pour la construction d'un échangeur localisé à l'intersection de la route 201 et chemin du réservoir dans la municipalité de Côteau-du-Lac, M.R.C. Vaudreuil-Soulanges, circonscription électorale Salaberry-Soulanges.

Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement dans les M.R.C. Acton, La Haute-Yamaska, Brôme-Missisquoi, Le Bas-Richelieu, Les Maskoutains, Rouville, Le Haut-Richelieu, La Vallée-du-Richelieu, Lajemmerais, Champlain, Vaudreuil-Soulanges, Beauharnois-Salaberry, Le Haut-Saint-Laurent, Roussillon, Les Jardins-de-Napierville, et qui ont commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent; dans le cas d'un consortium, cette dernière exigence est considérée rencontrée si chacune des parties s'est procuré une copie du dossier d'appel d'offres.

Réception des offres : salle des soumissions de Montréal

Closure de l'appel d'offres et ouverture des offres : Montréal, le mercredi 11 août 1999, 15 h.

**Contrat n° : 5410-99-GZ02** — Effectuer la préparation préliminaire et définitive de plans, devis de travaux et fournir les services de surveillance incluant le contrôle qualité de réfection de la chaussée de la route 138 entre la rue Saint-François à Châteauguay et le rond-point Bédard dans la réserve de Kahnawake, M.R.C. Roussillon, circonscription électorale Châteauguay.

Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement dans les M.R.C. Acton, La Haute-Yamaska, Brôme-Missisquoi, Le Bas-Richelieu, Les Maskoutains, Rouville, Le Haut-Richelieu, La Vallée-du-Richelieu, Lajemmerais, Champlain, Vaudreuil-Soulanges, Beauharnois-Salaberry, Le Haut-Saint-Laurent, Roussillon, Les Jardins-de-Napierville, et qui ont commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent; dans le cas d'un consortium, cette dernière exigence est considérée rencontrée si chacune des parties s'est procuré une copie du dossier d'appel d'offres.

Réception des offres : salle des soumissions de Montréal

Closure de l'appel d'offres et ouverture des offres : Montréal, le mercredi 11 août 1999, 15 h.

Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement au Québec, ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental et qui ont commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent; dans le cas d'un consortium, cette dernière exigence est considérée rencontrée si chacune des parties s'est procuré une copie du dossier d'appel d'offres.

Ne sera pas considérée une soumission présentée par une personne ayant bénéficié, en 1997, d'une mesure d'application temporaire ou de départ assisté prévu à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics ou par une entreprise que cette personne contrôle directement ou indirectement ou par un autre tiers lorsque, dans ce dernier cas, l'un des principaux exécutants du contrat serait une telle personne.

Le ministère des Transports ne vend plus les dossiers d'appels d'offres, les fournisseurs doivent désormais les commander par l'entremise du système électronique MERX :

Téléphone : 1 800 96

# LE DEVOIR

# ÉCONOMIE

EN BREF

## Quebecor grimpe...

(Le Devoir) — Au cours du deuxième trimestre clos le 30 juin 1999, Imprimeries Quebecor a dégagé un bénéfice net de 43 millions \$ US, en hausse de 19 % sur celui de 36 millions du trimestre correspondant de 1998. Par action, il est passé de 31 \$ US à 37 \$. Les revenus d'Imprimeries Quebecor ont progressé de 6 % entre les deux trimestres de comparaison, de 890 millions à 944 millions. Pour l'ensemble du semestre le bénéfice net s'est chiffré à 65 millions \$ US, ou à 56 \$ US par action, contre 54 millions (47 cents l'action) un an plus tôt. Ses revenus ont progressé de 5 %, de 1,8 milliards \$ US à 1,9 milliard.

## ... Tembec aussi

(Le Devoir) — Pour le troisième trimestre terminé le 30 juin 1999, le chiffre d'affaires consolidé de Tembec a atteint 503,9 millions, en hausse de 22 % par rapport à celui de 411,9 millions de la période correspondante de 1998. Le bénéfice net a été de 10,2 millions (15 ¢ par action), comparativement à 12,9 millions (18 ¢ par action) au trimestre correspondant de 1998. Pour les neuf premiers mois, le chiffre d'affaires consolidé a atteint 1,31 milliard contre 1,14 milliard, mais la période s'est soldée par une perte de 2,9 millions, ou de 4 ¢ par action, contre un bénéfice net de 31,4 millions (45 ¢ l'action) après neuf mois en 1998.

## Cartons St-Laurent gagne...

(Le Devoir) — Pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 1999, Cartons St-Laurent a enregistré un bénéfice net de 6,8 millions, ou de 13 ¢ par action, sur des ventes nettes de 218,6 millions. Au trimestre correspondant de 1998, l'entreprise a inscrit une perte de 300 000 \$, ou de 1 ¢ par action, sur des ventes nettes de 203,6 millions. Pour les six premiers mois, le bénéfice net s'est établi à 9,1 millions, ou 18 ¢ par action, sur des ventes nettes de 417 millions. Au premier semestre de 1998, le bénéfice net s'est chiffré à 72 000 \$, sur des ventes nettes de 409,9 millions.

## ...mais pas Rolland

(Le Devoir) — Pour le trimestre terminé le 30 juin 1999, le bénéfice net de Rolland a atteint quatre millions, soit 17 ¢ par action, comparativement à 5,5 millions, ou 24 ¢ par action, pour la période correspondante en 1998. Les ventes nettes de 166,3 millions sont légèrement à la hausse comparativement à 166 millions. Pour la période de six mois, le bénéfice net s'est établi à 5,8 millions, ou à 25 ¢ par action, comparativement à un bénéfice net record de 11,6 millions (51 ¢ l'action) pour la même période en 1998. Quant aux ventes nettes, elles ont été de 334,7 millions contre 334,3 millions.

## Paperboard perd

(Le Devoir) — Industries Paperboard International a affiché une perte nette de 2,6 millions, ou de 6 ¢ par action, sur des ventes nettes de 184 millions pour le deuxième trimestre terminé le 30 juin 1999, comparativement à une perte nette de 10,8 millions ou de 24 ¢ par action, sur des ventes nettes de 196 millions, pour la période correspondante en 1998. Pour le semestre, la perte nette a été de 7,6 millions (17 ¢ par action) sur des ventes nettes de 379 millions, comparativement à une perte nette de 7,3 millions (17 ¢ par action) sur des ventes nettes de 395 millions au premier semestre de 1998. Les résultats de 1998 incluaient une perte inhabituelle de 16,2 millions reliée à une amende de la Commission européenne.

## Téloglobe en Autriche

(Le Devoir) — La Corporation Télé-globe Communications détient maintenant différents types de licences dans 25 pays. Elle vient d'obtenir deux licences des autorités autrichiennes pour la prestation de services téléphoniques et autres aux télécommunicateurs et aux entreprises. À cette fin, Télé-globe ouvrira un point d'accès local à Vienne qui permettra à ses clients de se connecter directement à son réseau Globe-System dès le troisième trimestre de 1999. Télé-globe a également reçu un code d'accès au moyen duquel les Autrichiens pourront sélectionner son réseau pour l'acheminement de leur trafic.

Flambée des prix de l'essence

## Les pétrolières scrutées à la pompe

FRANÇOIS NORMAND  
LE DEVOIR

Le Bureau fédéral de la concurrence a entrepris une enquête criminelle sur les grandes compagnies pétrolières pour déterminer si des « agissements anticoncurrentiels » sont à l'origine de la récente flambée des prix de l'essence à la pompe.

Le Bureau de la concurrence a débuté son enquête le 6 juillet « en réponse au déluge d'appels reçu en 1998 de consommateurs et d'entreprises au sujet de la hausse des prix de l'essence à la pompe dans certains marchés au pays », a souligné hier l'agence fédérale par voie de communiqué.

Depuis deux semaines, le prix de l'essence à la pompe a bondi d'environ huit cents le litre, du moins dans la région de Montréal. Les grandes compagnies pétrolières affirment que cette hausse du prix de l'essence est une réponse à l'augmentation du prix du baril de pétrole brut sur les marchés internationaux. Mais de toute

évidence, beaucoup de personnes n'ont pas cru cette version des faits. Dans les prochains mois, l'unité des enquêtes criminelles tentera donc d'établir si les compagnies pétrolières ont eu des agissements anticoncurrentiels (contrôle des prix, collusion ou intimidation de détaillants) allant à l'encontre de la Loi sur la concurrence.

« Si la preuve recueillie démontre que certains agissements sont contraires aux dispositions de la loi, je prendrai alors les mesures qui s'imposent », a fait savoir hier Konrad von Finckenstein, commissaire de la concurrence. La cause serait soumise aux tribunaux.

De leur côté, les compagnies pétrolières ne semblent pas inquiétées outre mesure par cette enquête criminelle. « Les compagnies vont coopérer avec les enquêteurs. Ce n'est pas la première fois que ça arrive, et à chaque fois, les compagnies pétrolières sont innocentes », a déclaré hier Brendan Hawley, vice-président affaires pu-

bliques de l'Institut canadien des produits pétroliers (ICPP), le groupe de lobby des compagnies pétrolières.

La dernière enquête du Bureau de la concurrence remonte au printemps et à l'été 1996. Quatre enquêtes avaient été alors menées sur les agissements des compagnies pétrolières qu'on accusait de s'être livrées à un complot national de fixation des prix. Les enquêteurs s'étaient notamment penchés sur la campagne publicitaire « Valeur plus » d'Ultramar Canada. Dans les quatre cas, « aucune preuve d'infraction à la Loi sur la concurrence n'a été mise à jour », devait finalement conclure le 18 mars 1997 l'agence fédérale.

Depuis 1982, le Bureau de la concurrence et la commission qui l'a précédé ont mené 50 enquêtes environ sur l'industrie pétrolière. Aucune d'entre elles n'a en effet pu fournir la preuve d'une conspiration régionale ou nationale des compagnies pétrolières pour écraser la concurrence. Neufs compagnies pétrolières ont

toutefois été condamnées pour avoir commis des « irrégularités » en maintenant élevés les prix de l'essence et de l'huile à Chauffage. Voici les cas (condamnations et amendes):

■ janvier 1996, Mr Gas, 50 000 \$ (Ottawa, Ontario); cette société a tenté d'influencer à la hausse les prix chargés par un de ses concurrents, Caltex Petroleum, en septembre 1992;

■ mai 1991, Perry Fuels, 40 000 \$, Oshawa (Ontario); cette société s'est entendue avec un concurrent pour ne pas baisser les prix de l'huile à chauffage et a menacé un autre concurrent de commencer une guerre de prix s'il ne cessait pas d'offrir des remises;

■ mai 1991, Ultramar Canada, 150 000 \$, North York (Ontario); cette société s'est entendue avec un concurrent pour ne pas baisser les prix de l'huile à chauffage;

■ février 1989, Produits Shell Canada, 200 000 \$, Winnipeg (Manitoba); un représentant en marketing de la société Shell a téléphoné à un détaillant Shell local et a exercé des

pressions pour qu'il hausse le prix de détail de l'essence;

■ juin 1986, Sunoco, 100 000 \$, Toronto (Ontario); cette société a interrompu son programme de soutien aux détaillants parce que le détaillant en question vendait son essence au même prix que les indépendants sur le marché;

■ avril 1984, Compagnie pétrolière impériale, 75 000 \$, Waverley (Ontario); cette société a refusé d'appropriationner en essence un détaillant indépendant parce qu'il avait adopté une politique de bas prix;

■ octobre 1980, Arrow Petroleum, 7 500 \$ (Ontario); cette société a tenté d'obliger un détaillant à monter le prix de l'essence;

■ septembre 1974, Petrofina Canada, 15 000 \$ (Ontario); cette société a tenté d'obliger ses propres détaillants à hausser le prix de l'essence;

■ juin 1972, Arrow Petroleum, 1 500 \$ (Ontario); cette société a tenté d'inciter un détaillant à maintenir le prix de revente de l'essence.



Alan Greenspan: « Agir rapidement et de façon décisive ».

Pas de signe d'inflation mais...

## La Fed sur le qui-vive

Washington (AFP) — La Fed « n'anticipe pas » pour l'instant « d'accélération de l'inflation » aux États-Unis mais reste prête à « agir rapidement et de façon décisive si le rythme des coûts et des prix devait s'accroître », a déclaré hier Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale américaine devant le Congrès.

La Fed a fortement relevé ses prévisions de croissance du PIB à 3,5 %-3,75 % pour 1999 et 2,5 %-3 % pour 2000. L'inflation devrait demeurer à 2,25 %-2,5 % en 1999 et 2 %-2,5 % en 2000. Le chômage devrait rester faible à 4 %-4,25 % en 1999 et 4,25 %-4,5 % en 2000.

« Si la productivité arrête de croître et que la croissance de la demande persiste ou se renforce, l'économie pourrait être en surchauffe », a toutefois prévenu M. Greenspan. « Cela entraînerait des tensions inflationnistes et mettrait en danger la durabilité de la remarquable période de croissance. » Selon lui, une des indications que l'inflation est de retour serait « une tendance des marchés du travail à se resserrer encore ».

Lors de son témoignage semi-annuel sur l'économie américaine devant la Chambre des représentants, le patron de la Fed a également évoqué, sans toutefois la diagnostiquer totalement, l'éventualité d'une bulle financière à la Bourse. « Y aurait-il l'émergence d'une bulle financière — à moins qu'il n'y en ait déjà une —, une politique monétaire bien calibrée peut adoucir une partie de ses effets sur l'économie », a déclaré M. Greenspan. « De toute évidence, si on pouvait trouver un moyen de prévenir ou de dégonfler l'émergence de bulles, on ne s'en porterait que mieux. »

« Le danger », dans ces circonstances de forte productivité et de haut niveau de profits, est « qu'une extension des récentes tendances qui ne sont pas garanties et peut-être euphoriques peuvent conduire le prix des actions à des niveaux intenable, même si les risques pour l'avenir sont relativement modestes », a encore ajouté le président de la Fed.

Par ailleurs, le président de la Réserve fédérale a vigoureusement plaidé contre une réduction massive des impôts, voulue par les Républicains, alors que les excédents budgétaires doivent s'accumuler au cours des prochains exercices. M. Greenspan s'est dit plutôt en faveur d'une réduction de la dette avant tout et a expliqué que vu le cycle d'expansion actuel de l'économie américaine, d'importantes réductions d'impôts sont inopportunes.

« Nous devrions permettre à ces excédents de réduire la dette. On ne perdrait rien à repousser à plus tard ces réductions d'impôts, a-t-il lancé, alors que ce débat promet d'être une des questions clés de la campagne présidentielle. »

Les Républicains voudraient consacrer près de 800 milliards de dollars sur dix ans à des réductions d'impôts, alors que le président Clinton mise sur 250 milliards et veut consacrer le reste au remboursement de la dette et à la restauration du système d'assurance santé et de retraite.

M. Greenspan a déclaré qu'il n'était pas pour de nouvelles dépenses importantes mais en faveur d'un remboursement de la dette. Il a estimé que des réductions d'impôts pourraient intervenir plus tard lorsque le cycle de l'économie américaine, qui atteindra un jour ou l'autre une phase de ralentissement, en aura besoin.

Figure légendaire de la pub

## Décès de David Ogilvy

LE DEVOIR

David Ogilvy, figure légendaire de la publicité et fondateur de l'agence publicitaire internationale qui porte son nom, est mort mercredi dans sa résidence de Touffou (France), à l'âge de 88 ans. Figure respectée de l'industrie publicitaire, dont il a été l'un des maîtres les plus influents pendant plusieurs décennies, David Ogilvy est le créateur de certaines des publicités les plus mémorables de notre

temps, dont *The Man in the Hathaway Shirt* et *Commander Schweppes*, et l'auteur de plusieurs livres riches d'enseignements tels que *Confessions d'un publicitaire* (1963), *Blood, Brains & Beer* (1978), réédité en 1997 sous le titre *David Ogilvy: An Autobiography* et *La Publicité selon Ogilvy* (1983). Filiale de WWP Group, Ogilvy & Mather Worldwide est le huitième plus grand groupe d'agences du monde. La société, dont le chiffre d'affaires s'élevait à 9,8 milliards en 1998, possède 359 bureaux répartis dans 100 pays.

Conflit à Hydro-Québec

## Une grève « illégale »

GÉRARD BÉRUBÉ  
LE DEVOIR

Forts d'une pétition ayant recueilli 1415 signatures, deux employés d'Hydro-Québec veulent, par leur demande d'injonction déposée mercredi, que la Cour supérieure ordonne une interruption de la grève déclenchée le 5 mai dernier. Ces deux employés, ayant chacun plus de 20 ans d'ancienneté, espèrent également que le tribunal forcera leur exécutif syndical à soumettre au vote des membres les offres finales de leur employeur. Enfin, ils allèguent que le mandat de grève a été obtenu dans l'irrégularité et ils prétendent que leur syndicat a imposé des hausses de cotisation démesurées.

On retrouve ces détails dans un document de 16 pages signé par les procureurs des demanderesse Roy Mercier. Tel que *Le Devoir* le précisait dans son édition d'hier, il est prévu que la cause soit entendue jeudi prochain. Il n'a pas été possible d'obtenir la réaction du défendeur, soit le Syndicat des employés de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, le porte-parole du comité de négociation, Sylvain Lupari, n'ayant toujours pas rappelé *Le Devoir* au moment de mettre sous presse.

Dans leur requête, les employés demandeurs en veulent à la façon dont le mandat de grève a été obtenu. Ils allèguent que « la procédure établie par le syndicat, et suivie lors des assemblées générales régionales, n'est pas conforme aux statuts du syndicat actuellement en vigueur ».

Lors de l'exercice du droit de vote, « n'importe qui pouvait demander des bulletins de vote sans justifier son identité ni son droit de voter ». Et « il n'y avait pas de liste permettant de s'assurer que les gens n'avaient pas déjà voté ». De plus, toujours selon les prétentions des demandeurs, « lors de la tenue des assemblées, les membres ont été requis de voter sur une résolution de rejeter les offres d'Hydro alors que ces offres n'avaient toujours pas été déposées » par la partie patronale.

Enfin, ils apportent la nuance suivante: « Le syndicat a affirmé que les membres s'étaient prononcés en faveur du mandat de grève malgré le fait que ce qu'avait approuvé les membres était des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève ».

Ils reprochent ainsi à leur exécutif de ne pas avoir utilisé d'autres moyens de pression que la grève.

Dans leur poursuite, les demandeurs en ont également contre la hausse des cotisations décreées afin de rémunérer la portion des membres étant directement en grève. Car dans les faits, si le conflit touche 14 500 syndiqués d'Hydro, environ 10 % d'entre eux sont effectivement en grève en vertu de la liste des services essentiels retenue.

Pour les membres demeurant au travail, le taux de cotisation est passé de 1,75 % du salaire de base à 8,75 % du salaire de base et des heures supplémentaires rémunérées, ce qui crée un sérieux préjudice pour les cotisants.

### « Excède les besoins de la grève »

Les demandeurs soutiennent, dans leur présentation, que « non seulement l'augmentation de plus de 400 % de la cotisation syndicale a été illégalement votée mais qu'elle excède les besoins de la grève ». Ils estiment que le syndicat SCFP reçoit, de ses 4748 membres demeurant au travail, au moins 511 950 \$ par 15 jours pour n'en verser que 441 600 \$ aux 552 membres effectivement en grève, « les sommes additionnelles ainsi perçues [servant] à constituer un fonds de roulement pour le syndicat ».

« La perception de la cotisation syndicale illégalement et irrégulièrement votée entraîne des pertes de revenus importantes obligeant les demanderesse à modifier leur budget personnel », ont-ils ajouté.

« Chaque semaine que dure la grève [elle entre dans sa 12<sup>e</sup> semaine] accentue l'appauvrissement des demanderesse et l'offre finale de l'employeur ne permettra pas de récupérer, au cours de la convention collective, les sommes payées suite à la hausse des cotisations. »

Ils demandent donc à la Cour supérieure de leur reconnaître un droit clair à l'émission d'une ordonnance d'injonction, notamment « pour faire cesser la grève et la perception de la hausse de la cotisation syndicale suite aux votes illégaux et réguliers tenus lors de l'assemblée générale spéciale » et « pour forcer le syndicat à soumettre à ses membres les offres finales de l'employeur ».

## Les titres canadiens ont de nouveau la cote

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les investisseurs étrangers ont acheté en mai des titres canadiens, principalement de nouvelles obligations de sociétés et des actions d'entreprises, pour une valeur de 4,1 milliards, a rapporté hier Statistique Canada. Une telle activité tranche avec la tendance au désinvestissement observée durant les trois premiers mois de l'année.

Pour leur part, les Canadiens ont investi dans des titres étrangers pour une valeur de 1,2 milliard, principalement sous la forme d'actions étrangères.

Les Américains ont fait l'acquisition d'obligations canadiennes pour une valeur totalisant 3,2 milliards et constituées en grande partie de nouvelles émissions.

Les Européens ont vendu un peu de leur portefeuille d'obligations canadiennes. Les investisseurs étran-

gers, pratiquement tous des Américains, ont augmenté de 1,8 milliard la valeur de leur portefeuille d'actions canadiennes en mai, après avoir également fortement investi en avril.

La demande extérieure était forte malgré un recul de 2,5 % du cours des actions canadiennes.

Le portefeuille d'instruments du marché monétaire canadien détenus à l'étranger a fondu de 900 millions en mai, un mouvement de retrait réparti également entre les bons du Trésor du gouvernement du Canada et les effets des sociétés. Les investisseurs étrangers se sont jusqu'ici départis de plus de cinq milliards d'instruments du marché monétaire canadien.

Quant aux investisseurs canadiens, ils ont acquis, surtout par l'intermédiaire de fonds communs, des actions étrangères d'une valeur de 1,1 milliard, de sorte qu'ils ont jusqu'ici investi plus de cinq milliards à l'étranger du pays cette année.

ÉCONOMIE

LES DEVICES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Afrique du Sud (rand)	0,2579
Allemagne (mark)	0,8347
Arabie saoudite (riyal)	0,4170
Australie (dollar)	1,0098
Autriche (schilling)	0,1186
Bahamas (dollar)	1,5231
Barbade (dollar)	0,7942
Belgique (franc)	0,04027
Bermudes (dollar)	1,231
Brazil (real)	0,8556
Carabes (dollar)	0,5841
Chili (peso)	0,00299
Chine (renminbi)	0,1882
Chypre (livre)	2,8175
Espagne (peseta)	0,00989
Etats-Unis (dollar)	1,5078
Europe (euro)	1,5845
France (franc)	0,2499
Grèce (drachme)	0,005149
Hong-Kong (dollar)	0,2000
Indonésie (roupie)	0,000239
Italie (lire)	0,000848
Jamaïque (dollar)	0,0437
Japon (yen)	0,012915
Mexique (peso)	0,1720
Pays-Bas (florin)	0,7420
Pologne (zloty)	0,4034
Portugal (escudo)	0,008243
Rép. tchèque (couronne)	0,0444
Rép. dominicaine (peso)	0,0976
Royaume-Uni (livre)	2,3846
Russie (rouble)	0,0639
Singapour (dollar)	0,9072
Slovaquie (couronne)	0,0365
Slovénie (tolar)	0,008310
Suède (couronne)	1,1865
Suisse (franc)	1,0154
Taiwan (dollar)	0,0480
Thaïlande (baht)	0,0415
Trinité-Tobago (dollar)	0,2548
Ukraine (hryvna)	0,3826
Venezuela (bolivar)	0,00253

Négociations dans l'automobile

Le président des TCA s'en prend à Magna International

Hargrove accuse la compagnie de se lancer dans une «vicieuse attaque anti-syndicalisation»

MICHAEL MACDONALD PRESSE CANADIENNE

Le début officiel des discussions entre les grands constructeurs automobiles et le syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), en vue du renouvellement des conventions collectives, se voulait une simple formalité empreinte de cordialité. C'était sans compter l'ardeur de Buzz Hargrove.

Hier, au terme de trois journées de conférences de presse prévisibles, de séances de photos et de poignées de main, M. Hargrove, président des TCA, a continué de s'en prendre à des compagnies qui ne sont même pas représentées à la table des négociations.

Plusieurs entreprises non syndiquées fournissant des pièces aux trois principaux constructeurs ont été la cible du fiel du dirigeant syndical.

Le syndicat des TCA, qui représente 49 000 travailleurs du secteur automobile, est mécontent du fait que les trois

grands constructeurs — General Motors, Ford et Daimler-Chrysler — continuent d'octroyer des contrats à des fabricants de pièces non syndiqués. M. Hargrove a clairement indiqué que l'un de ses principaux objectifs, lors de la présente ronde de négociations, était de pousser les constructeurs à dire à leurs fournisseurs qu'ils cessent de se mettre en travers des campagnes visant à syndicaliser leurs travailleurs.

Mardi, lors de ses premiers contacts avec General Motors du Canada, M. Hargrove a pris à partie la firme Magna International, l'accusant d'avoir mené une «vicieuse attaque anti-syndicalisation» à l'une de ses usines de fabrication de sièges. Le président des TCA s'en est de nouveau pris à Magna, mercredi, alors qu'il rencontrait les dirigeants de Ford Canada. Et même si les TCA entretiennent une relation extrêmement cordiale avec Daimler-Chrysler Canada, la question de Magna a de nouveau fait surface, hier, lorsque M.

Hargrove s'est entretenu avec les négociateurs du constructeur. «Magna ressort du lot parce qu'elle est la plus importante et qu'elle est en pleine croissance», a déclaré le président des TCA en conférence de presse. Elle est celle qui enlève du travail à des usines qui représentent notre syndicat.

Il a été impossible de joindre les responsables de Magna, dont le siège social est situé à Aurora, en Ontario, afin de connaître leur point de vue. La compagnie compte quelque 39 000 employés partout dans le monde. Pour leur part, les dirigeants des grands constructeurs ont déjà fait savoir qu'il ne leur appartenait pas de dicter à leurs fournisseurs la conduite qu'ils devaient adopter. Cela signifie que la question pourrait se révéler particulièrement épineuse, au cours des semaines à venir, alors que les discussions commenceront à devenir sérieuses. Les conventions collectives types lient les membres des TCA aux constructeurs arrivés à échéance le 21 septembre.

Pétrolière Impériale chute

Calgary (Reuters) — Les profits de la Compagnie Pétrolière Impériale, plus grande société pétrolière intégrée du Canada, ont chuté de 12 % au deuxième trimestre malgré une augmentation du prix de l'essence à la pompe. La pétrolière a attribué ses profits amoindris à une réduction de ses marges bénéficiaires provoquée par une augmentation plus rapide du prix du pétrole brut par rapport au prix de l'essence à la pompe. La société a rapporté un bénéfice net de 96 millions, ou 22 ¢ l'action, pour le trimestre terminé le 30 juin, qui se compare à un bénéfice net de 109 millions, ou 25 ¢ l'action, un an plus tôt.

Forts gains pour Rogers Communications

Toronto (Reuters) — Rogers Communications a annoncé hier des résultats du deuxième trimestre largement conformes aux prévisions des analystes, sa division sans fil rapportant toutefois des ventes record. Rogers a touché des profits nets de 40,6 millions, ou 19 ¢ l'action, comparativement à un bénéfice net de

663,3 millions, ou 3,68 \$ l'action, à la période correspondante de l'an dernier. Au deuxième trimestre de 1998, l'énorme gain provenait de la vente de sa division de télécommunications à MetroNet Communications Corp., pour environ 1,05 milliard. Au cours du récent trimestre, Rogers a vendu des actions de At Home Corp. et de Bid.Com International, pour un gain total d'environ 67 millions. En excluant les gains extraordinaires, Rogers a perdu 18 ¢ l'action, en regard d'une perte de 29 ¢ l'action. Les revenus ont atteint 754,5 millions, en hausse de 5,4 % par rapport aux 715,8 millions enregistrés l'an dernier.

Barrick bondit de 25 %

Toronto (Reuters) — Barrick Gold Corp. a déclaré un bond de 25 % de ses profits à son deuxième trimestre, en partie grâce à une augmentation de production, des coûts réduits et des bons résultats de son programme de couverture. La société a indiqué que son bénéfice net avait grimpé à 84 millions \$ US, ou 20 ¢ l'action, pour le trimestre terminé le 30 juin. À la même période l'an dernier, le bénéfice net avait atteint 67 millions, ou 18 ¢ l'action. Les revenus se sont chiffrés à 373 millions, comparativement à 293 millions l'an dernier.

LE MARCHÉ BOURSIER

COUP D'ŒIL

Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
XXM:Indice du marché	21959	3808.05	-33.62 -0.9
XCB:Bancaire	4333	5922.87	-21.78 -0.4
XCO:Hydrocarbures	3615	2651.22	-5.25 -0.2
XCM:Mines et métaux	4364	2102.31	+15.09 0.7
XCF:Produits forestiers	3971	2820.98	+10.19 0.4
XCI:Bien d'équipement	7740	3882.77	-58.11 -1.5
XCU:Services publics	3034	4061.59	-45.06 -1.1

**La Bourse de Toronto**

TSE 35	24064	407.25	-3.28 -0.8
TSE 100	34691	428.85	-3.68 -0.9
TSE 200	23876	434.07	-1.07 -0.2
TSE 300	58568	7082.63	-13.72 -0.8
Institutions financières	4814	7642.41	-36.40 -0.5
Mines et métaux	1979	3807.92	+40.08 1.1
Pétrolières	8603	6147.41	+1.67 0.0
Industrielles	14377	5830.02	-80.59 -1.4
Aurifères	5594	4971.24	+55.65 1.1
Pâtes et papiers	4552	5173.22	-33.34 -0.6
Consommation	975	14697.84	+92.72 0.6
Immobilières	584	2142.57	-8.08 -0.4
Transport	1900	6406.63	-64.21 -1.0
Pipelines	736	5694.40	-65.42 -1.1
Services publics	6651	8237.56	-136.83 -1.6
Communications	1218	17912.38	-202.39 -1.1
Ventes au détail	4888	5320.10	-78.73 -1.5
Sociétés de gestion	1689	9289.38	-160.07 -1.7

**La Bourse de Vancouver**

Indice général	16609	423.16	-3.86 -0.9
----------------	-------	--------	------------

**Le Marché Américain**

30 Industrielles	84310	10969.22	-33.56 -0.3
20 Transports	10752	3404.50	-34.09 -1.0
15 Services publics	9364	321.23	-0.45 -0.1
65 Dow Jones Composite	104428	3271.09	-13.80 -0.4
Composite NYSE		641.78	-5.70 -0.9
Indice AMEX		799.77	-7.04 -0.9
S&P 500		1360.97	-18.32 -1.3
NASDAQ		2684.44	-77.33 -2.8

**Les plus actifs de Toronto**

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
TAHERA CP	8414	0.24	0.19	0.22	+0.03	15.8
BOMBARDIER INC B	4529	22.80	21.90	22.45	-0.33	-15.0
LOWEY GRP	3235	2.40	1.78	1.87	-0.33	-15.0
WILLIAM RES INC	3193	0.07	0.05	0.06	+0.01	20.0
CALL-NET ENTR F	2733	7.00	6.35	6.45	-0.80	-11.0
MACMILLAN BLOEDEL	2179	26.50	25.80	26.40	+0.45	1.7
ATI TECHNO INC	1647	21.50	20.75	20.80	-0.60	-2.8
CALL-NET ENTR INC	1594	7.25	6.30	6.50	-1.05	-13.9
TOR BK	1581	33.20	32.50	32.50	-0.25	-0.8
NORTEL NETWORKS	1427	130.50	125.75	126.50	-4.20	-3.2

**Les plus actifs de Montréal**

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
MICRO TEMPUS INC	845	1.34	1.11	1.30	+0.07	5.7
MACMILLAN BLOEDEL	516	26.30	26.05	26.30	+0.25	1.0
TEGLOBE INC	286	43.50	42.00	42.55	-0.65	-1.5
TOR BK	252	33.10	32.60	32.60	-0.15	-0.5
REP ENTR INC	215	0.10	0.09	0.09	-0.01	-10.0
LOEN PACIFIC LTD	201	39.00	37.70	37.70	-0.55	-1.4
LOWEY GRP	184	2.40	1.80	1.90	-0.27	-12.4
SODISCO-HOWDEN	181	0.18	0.17	0.17	-0.01	-5.8
METRO-RICHIEU SA	147	22.60	22.35	22.50	+0.15	0.7
BK OF NOVA SCOTIA	123	33.20	32.65	32.95	-0.05	-0.2

**Investmax**  
Courtage à escompte  
Pour des frais fixes de 29 \$ par transaction de 1 000 actions via Internet  
Téléphone (514) 392-1365 • Sans frais 1-877-392-1365

**chuté?**  
Suivez leur remontée tous les samedis dans LE DEVOIR

**MONTREAL**  
XXM 3808,05 -33.62

**TORONTO**  
TSE 300 7082,63 -53.72

**NEW YORK**  
Dow Jones 10 969,22 -33.56

**DOLLAR**  
1 \$ canadien 66,32¢ us -0.36

**OR**  
à New York 256,40 \$ us 0.40

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote, j= compagnie junior à la Bourse de Montréal; f= action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p ou o= actions assujetties à des règlements spéciaux; pr= actions privilégiées; r= actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u= unité de capital-action; v= dividende variable; wt ou w= bon de souscription (warrant); z= lot brisé.

Titre	52 dern. sem. Haut Bas	Ventes C/B	Haut	Bas	Chg.	Var.
ADS	6,750 1,910	3800 48	2,400	2,400	2,400	-1,100
JARCA	0,255 0,010	2200	0,050	0,050	0,050	0,050
Abibb-C	19,450 11,650	10280	18,400	18,000	18,150	-0,050
Maetera	8,000 4,000	4602	4,400	4,100	4,100	-2,000
Air Canada	10,400 5,150	100122	68	6,550	6,550	6,750
AirCan.A	9,300 4,550	14800	58	5,800	5,650	5,800
Alta.energ	48,500 28,000	33200	143	47,400	47,100	47,100
Alican Au	49,350 28,850	14689	24	48,000	47,000	48,000
Algor	0,650 0,300	1500	0,380	0,380	0,380	-0,010
AMC1b	21,650 14,000	7210	19,400	19,250	19,250	-0,150
AluForest	20,750 12,750	8938	27	19,250	18,400	18,600
Allican	0,750 0,200	7000	0,640	0,600	0,640	-0,020
Altvista	0,440 0,080	81700	0,100	0,080	0,100	0,000

Titre	52 dern. sem. Haut Bas	Ventes C/B	Haut	Bas	Chg.	Var.
AMIC	11,250 5,050	2700 11	8,100	7,750	7,850	0,000
Amick.A	2,300 1,000	6500	2,000	1,980	2,000	-0,050
Amick.B	0,910 0,180	27000	0,210	0,200	0,210	0,010
Antoro	0,145 0,020	20000	0,040	0,020	0,020	-0,030
Arenapac	0,550 0,165	6000	0,320	0,320	0,320	-0,020
Atco	43,500 30,000	4420 15	43,000	42,250	43,000	-7,750

Titre	52 dern. sem. Haut Bas	Ventes C/B	Haut	Bas	Chg.	Var.
AT&T	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150
AT&T.A	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150
AT&T.B	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150
AT&T.C	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150
AT&T.D	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150

Titre	52 dern. sem. Haut Bas	Ventes C/B	Haut	Bas	Chg.	Var.
AT&T.E	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150
AT&T.F	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150
AT&T.G	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150
AT&T.H	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150
AT&T.I	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150

Titre	52 dern. sem. Haut Bas	Ventes C/B	Haut	Bas	Chg.	Var.
AT&T.J	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150
AT&T.K	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150
AT&T.L	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150
AT&T.M	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150
AT&T.N	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150

Titre	52 dern. sem. Haut Bas	Ventes C/B	Haut	Bas	Chg.	Var.
AT&T.O	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150
AT&T.P	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150
AT&T.Q	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150
AT&T.R	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150
AT&T.S	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150

Titre	52 dern. sem. Haut Bas	Ventes C/B	Haut	Bas	Chg.	Var.
AT&T.T	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150
AT&T.U	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150
AT&T.V	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150
AT&T.W	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150
AT&T.X	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150

Titre	52 dern. sem. Haut Bas	Ventes C/B	Haut	Bas	Chg.	Var.
AT&T.Y	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150
AT&T.Z	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150
AT&T.AA	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150
AT&T.AB	37,500 20,000	10000	37,500	37,500	37,500	-1,150

## É D I T O R I A L

## Une pause

Le rejet massif par les infirmières de l'entente de principe, qui répondait pourtant, selon leur présidente, à l'essentiel des priorités syndicales, crée une situation nouvelle qui appelle les parties et la population à un moment de réflexion. Il faut une pause dans ce conflit afin d'en réévaluer les paramètres.

Depuis le 26 juin, les infirmières ont tenu presque sans discontinuer une grève illégale qui, malgré son caractère illicite, n'a pas entamé l'appui dont elles bénéficiaient au sein de la population. Cet appui était constitué de sympathie pour ces femmes à qui l'on attribue le mérite d'avoir maintenu la qualité des soins dans un système de santé bouleversé par les réformes.

Le mouvement de soutien devait son ampleur également à autre chose. À une espèce de désir, parmi les citoyens, de dire à ce gouvernement que quelque chose ne tourne plus rond dans les services publics. Qu'on avait trop coupé trop vite. Qu'on avait mal négocié le virage ambulatoire dans les hôpitaux. Les infirmières étaient devenues les messagères de la grogne populaire. Il est sain que des citoyens se tiennent debout.

Mais cette relation entre les infirmières et le public a donné lieu à un comportement paradoxal. Alors qu'en temps normal on cloue au pilori le gouvernement dès que la liste d'attente en chirurgie s'allonge, voici que le peuple endossait une grève illégale responsable du report de milliers d'interventions et de l'allongement des listes. Voici une première contradiction à laquelle chacun d'entre nous devra réfléchir.

Ce conflit marque par ailleurs un tournant dans les relations de travail dans le secteur public. Jusqu'à récemment, les leaders syndicaux avaient du mal à mobiliser leurs membres pour faire avancer leurs revendications. Aujourd'hui, la présidente de la FIIQ, Jennie Skene, est rabrouée par sa base qui veut continuer la bataille.

Le vote des infirmières est un message à Lucien Bouchard, qui a sans doute sous-évalué l'ampleur du malaise et de l'amertume chez les syndiqués de l'État.



Michel Venne

Elles veulent poursuivre une bataille qui promet pourtant de s'enliser si elle se poursuit comme elle a commencé. De s'enliser parce que le gouvernement n'a pas de raison de bonifier immédiatement son offre. De s'enliser aussi parce que l'appui populaire, après avoir atteint des sommets, ne peut que s'effriter.

Avec le temps, la dimension politique du conflit va s'atténuer. De plus en plus, le public va juger la bataille des infirmières pour ce qu'elle est d'abord et avant tout, un combat syndical ayant pour but d'améliorer les conditions d'un groupe de salariées.

Déjà un comité de défense des droits des malades va devant les tribunaux pour exiger le retour au travail immédiat des grévistes. Les patients vont-ils tolérer longtemps que des opérations ou des examens déjà reportés le soient encore quand leur santé est en cause?

Pour ces raisons, les infirmières seraient sages de rentrer au travail, d'accepter une pause dans un conflit dont la rationalité est en train d'échapper à la plupart des gens. Une démission en bloc ou la poursuite de la grève illégale ne mèneraient à rien de constructif.

En revanche, l'annonce d'une trêve prolongée permettrait aux infirmières de revenir dans la légalité sans perdre leur rapport de force.

Cette pause aurait surtout pour effet de ramener un peu de sérénité et d'ordre dans la discussion. Car si aujourd'hui, après un vote clair, nous savons que les infirmières sont déterminées et qu'elles en ont ras le bol, on ne sait pas ce qui serait suffisant pour les satisfaire.

Après tout, selon la présidente de la FIIQ, l'entente de principe répondait à toutes les priorités syndicales sauf une. Selon Mme Skene, la priorité des priorités était de régler les problèmes liés au fardeau de la tâche. Le gouvernement a accepté la proposition syndicale à ce chapitre. De plus, 4300 postes à statut précaire seront convertis en postes à temps complet, 1500 nouveaux postes seront créés.

Cette question était perçue par la population également comme le problème le plus aigu. Dans le sondage publié par *Le Devoir* fin juin, 72 % des répondants préféraient que l'on augmente le nombre d'infirmières plutôt que d'augmenter leur salaire, alors que seulement 12 % préféraient qu'on augmente leur salaire avant leur nombre.

De trois choses l'une. Ou bien Mme Skene a mal interprété la volonté des syndiquées, et alors elle devrait démissionner et ses successeurs nous dire quelles sont les vraies priorités syndicales. Ou bien elle a raison, mais le contenu de l'entente a été mal communiqué aux grévistes, qui ne l'ont pas comprise. Une pause donnerait le temps de mieux en expliquer le contenu.

Si ni l'une ni l'autre de ces hypothèses n'est valide, c'est que les infirmières ne seront satisfaites que si elles obtiennent de meilleures conditions salariales. Pour espérer obtenir plus, elles ont besoin de temps. Soit pour nous convaincre, car cela n'est pas fait, qu'elles méritent plus que les autres, plus que les enseignants par exemple. Soit parce qu'elles feraient le pari d'attendre à l'automne pour se joindre au front commun et espérer ainsi faire infléchir la position globale du gouvernement.

Dans tous les cas de figure, persister à court terme dans la grève ne servirait ni leurs intérêts ni l'intérêt public. Le retour au travail est la seule option. Et elles ne doivent pas espérer qu'un protocole efface les amendes qui ont déjà été imposées. Elles doivent vivre avec les conséquences de leurs gestes faits en toute connaissance de cause.

mvenne@ledevoir.ca

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE  
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THIÉBAULT  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



EN REPRISE

## L E T T R E S

## L'Initiative canadienne pour le millénaire et l'aide au développement

Chaque année, le Rapport de l'Organisation des Nations unies sur le développement humain exprime en termes concrets les inégalités qui divisent les riches et les pauvres de la planète. On y apprend notamment que des 4,4 milliards d'habitants qui peuplent les pays dits en développement, environ les trois quarts n'ont pas accès à des installations sanitaires de base, le tiers manque d'eau potable, le quart vit dans des logements insalubres.

De plus, selon OXFAM, 125 millions d'enfants dans le monde — dont les deux tiers sont des filles — n'ont jamais mis les pieds dans une salle de classe.

Considérant que le Canada figure parmi les pays les plus riches du globe et que l'ONU le classe au premier rang pour la qualité de vie de ses habitants, il serait tout à fait logique que le gouvernement canadien incorpore à l'Initiative canadienne pour le millénaire, un nouveau programme qui sera annoncé l'automne prochain dans le discours du Trône, un volet international qui permettrait au Canada :

- d'augmenter son aide globale aux pays pauvres, et ce, quelle que soit la facture que le Canada devra payer pour la reconstruction et le déminage du Kosovo;
- de consacrer les trois quarts de cette aide supplémentaire à l'acquisition de médicaments, de fournitures médicales et de matériel scolaire, de même qu'au paiement des salaires des personnes qui dispensent directement les soins de santé, l'éducation primaire et le soutien à la microentreprise;
- d'accorder la priorité aux programmes qui permettent de sauver des vies facilement, comme l'immunisation contre la diphtérie, la rougeole, la coqueluche, le tétanos, la polio et la tuberculose, sans oublier la distribution de suppléments nutritifs pour prévenir les carences en vitamine A et en iode;
- d'augmenter l'aide à l'éducation primaire, qui joue un grand rôle dans l'amélioration de la santé;
- de faire en sorte que les plus démunis aient accès aux programmes de microcrédit.

En incorporant à l'Initiative canadienne pour le millénaire un volet international axé sur les besoins humains fondamentaux, le Canada montrera qu'il peut contribuer à l'élimination à terme des condi-

tions de pauvreté extrême qui affligent encore l'humanité à l'approche de l'an 2000.  
Pierre Dorais  
Hull, 20 juillet 1999

## Les Expos: adieu à nos anciennes amours!

J'ai connu jadis le baseball grâce aux vedettes que les Royaux de Montréal nous ont présentés quand j'étais enfant. En ce temps-là, mon père pouvait nous amener au baseball quelquefois durant l'été, malgré son maigre salaire devant nourrir quatorze enfants. C'était un spectacle sportif très accessible.

À une autre époque, j'ai été un fan assidu aux parties des Expos. Je quittais régulièrement Ottawa le week-end pour assister aux matchs de mon équipe préférée. On construisait alors l'équipe de l'avenir et on y croyait. Nous avons continué notre support qui avec les années devenait de plus en plus onéreux. Mon Dieu que nous avons été patients! Il y avait de l'ambiance au Stade olympique. Oui, c'est vrai! On parlait de nos Expos, nos amours.

Par après, nous avons vécu la période des faux espoirs, suivie de celles de la désillusion et de la destruction. Année après année, les propriétaires ont réalisé la descente aux enfers avec une industrie qui possédait le meilleur système de filiales et qui, en trente ans d'existence, n'a jamais développé un seul joueur d'origine québécoise. On pouvait aspirer aux plus grands honneurs. Cependant, les administrateurs, dirigés par le triste personnage de M. Brochu, ont tout pour désintéresser l'amateur, afin de pouvoir vendre leur équipe.

Aujourd'hui, on essaie de nous faire croire à la sincérité des propriétaires. Ils possèdent une *business* et ils préparent un coup d'argent. La dernière étape de leur plan a été celle de créer le mythe du stade au centre-ville, alors que nous avons déjà un stade qui a coûté aux contribuables un milliard de dollars. L'équipe de hockey du Canadien a son stade au centre-ville et elle vient d'annoncer un important déficit! Les propriétaires ont le culot d'affirmer être sérieux dans ce projet de 250 millions alors qu'ils ne veulent investir dans leur propre caprice que 35 millions. Et, si le projet ne se réalise pas, ce sera, selon eux, la faute des gouvernements. Merci, messieurs, nous avons déjà assez donné.

On nous sert un vieux scénario déjà utilisé

dans le passé par Marcel Aubut pour les Nordiques de Québec. M. Aubut est mort de rire avec les profits réalisés lors de la vente de l'équipe. On a vu ce que d'autres propriétaires (Colorado) pouvaient en faire. Mais le ridicule ne tue pas. De grâce, vendez vos Expos et cessez de nous faire croire que vous êtes intéressés au développement de la ville de Montréal! Vendez maintenant! Le contrat accordé au superbe W. Guerrero va faire croire aux futurs acheteurs qu'il s'agit d'une équipe de ligue majeure. Quel grand mot pour une si minable réalité.  
Gilles M. Pépin  
Montréal, 13 juillet 1999

## Just think, sti!

On croit rêver! Tous les petits critiques s'arment de leur pousse-mines et dénoncent la soi-disant faiblesse d'*Elvis Gratton II*, le dernier film de Pierre Falardeau. En effet, ils clament à l'unisson que le scénario est pauvre, voire inexistant. Ce qui est vrai mais volontaire. Tout comme l'ensemble de l'œuvre, la forme du film a pour but de dénoncer la culture industrielle de la grossir à la loupe pour qu'elle devienne plus visible. Le cinéaste explique: «Le film lui-même est à la hauteur de son sujet. Un film moderne dans sa forme comme dans son contenu. Le degré zéro de la modernité marchande.»

C'est pourtant simple! Même les critiques peuvent le comprendre! Il s'agit donc de mauvaise foi de leur part (oui, oui, ils en sont capables). Ce n'est pas surprenant, car les institutions qu'ils représentent sont ridiculisées dans le film. Ces pauvres petits critiques sont sûrement vexés. On ne peut pas leur en vouloir, et encore moins leur demander d'être intellectuellement honnêtes: ce sont de grands sensibles.

De plus, plusieurs dénoncent la grossièreté des blagues. En effet, elles sont parfois grossières, mais elles sont drôles et profondément anti-bourgeoises. Et pourquoi ne pas rire un bon coup tout en bénéficiant d'un peu de formation politique? Car c'est bel et bien de formation qu'il s'agit dans ce film. En fait, cette œuvre est peut-être trop révolutionnaire pour les petits esprits bien en place. C'est sûrement pour cette raison qu'il choque l'élite «grattonnienne» du Québec et tout les bien-pensants prétendant détenir la vérité.  
Marc-André Cyr  
Montréal, 15 juillet 1999

## LIBRE OPINION

## À propos d'un certain modèle...

RICHARD LEHIR

Ex-ministre délégué au secrétariat à la Restructuration

Il y a quelque chose de particulièrement affligeant à voir le discours politique au Québec s'engluier dans l'immobilisme. À cet égard, la défense récente du «modèle québécois» par le premier ministre Bouchard revêtait quasiment l'allure des incantations qui parsemaient les cérémonies religieuses de notre enfance. L'officiant, pour stimuler l'ardeur des fidèles, rappelait de temps à autre, avec tout le pouvoir de conviction dont il était capable et avec la menace sous-entendue de l'excommunication, l'un ou l'autre des dogmes de la foi. Hors de celle-ci, point de salut, nous disait-on.

Aujourd'hui, l'esprit rétrograde et l'obscurantisme qui caractérisaient la pratique religieuse des années cinquante au Québec nichent désormais dans les cénacles nationalistes, ce qui n'augure rien de bon pour leur avenir si l'on se fie aux retournements spectaculaires, pour «tranquilles» qu'ils aient pu être, dont les Québécois ont su montrer capables dans le passé.

Car il faut en effet être aveugle ou de bien mauvaise foi pour ne pas voir que ce fameux «modèle québécois» tant vanté est surtout celui de notre déconfiture. Des preuves? Elles jonchent notre paysage.

Un système de santé qui n'est plus en mesure de nous

soigner, au point que l'on appelle désormais au secours, *horresco referens!*, les Américains. Ceux-là même devant qui l'on affichait hier la morgue baveuse de notre prétendue supériorité.

Une fiscalité obéissante et aberrante, véritable «pousse au crime», qui incite à l'évasion fiscale, lézarde toutes les fondations de solidarité sociale sur lesquelles doit s'ériger une société qui aspire à la justice et s'appuie à la base la confiance des Québécois dans leur gouvernement.

Un système d'enseignement où même les professeurs de français ne respectent pas, lorsqu'ils s'expriment, les règles d'accord des participes passés, en plus d'afficher leur profond dédain pour le bon usage des pronoms relatifs. Ou le laxisme et l'esprit de démission ont atteint un tel degré que les enseignants n'osent plus donner de devoirs à leurs élèves. Ou les priorités des syndicats et du transport scolaire ont préséance sur celles de la programmation et de la pédagogie. Ou l'on n'investit pour ainsi dire plus dans l'enseignement supérieur depuis près de dix ans. Ou l'on décerne des diplômes à des analphabètes fonctionnels. Et dans lequel on engouffre pourtant un bon tiers du budget de l'État!

Un réseau d'institutions publiques (municipalités, commissions scolaires, régies de toutes sortes) pléthorique et féodal qui domine une caste de grenouilles peu scrupuleuses, pour qui l'esprit de clocher, la survie politique et la

pérennité de leurs pouvoirs et privilèges comptent bien davantage que l'intérêt de leurs administrés. Des instances que l'on multiplie au Québec pour ensuite argumenter qu'il y a un palier de gouvernement de trop! La dépouille que l'on enterre aujourd'hui? Celle de Montréal, sacrifiée sur l'autel des luttes d'influence partisans, ethno-linguistiques et géographiques.

Un tissu de fausses protections sociales, économiques et culturelles qui entretiennent les Québécois dans l'illusion de la sécurité, la dépendance et la médiocrité, en plus de favoriser le développement d'un clientélisme dont seuls sortent bénéficiaires nos démagogues de politiciens à la petite semaine. Et l'on s'étonne ensuite que l'indépendance ne fasse pas recette!

Un ingénieux système de vases communicants (SDI, SGF, Caisse de dépôt, fonds de toutes sortes) à partir desquels, au nom du développement économique, de la création d'emplois et de l'intérêt supérieur de la nation (!), on arrose à grands coups de millions la ribambelle des copains du pouvoir, en puisant allégrement dans les goussets déjà presque vides d'un contribuable qui n'en peut plus.

Le versement tous azimuts de rentes improductives qui minent notre capacité concurrentielle et font des Québécois les parents pauvres du développement économique au Canada.

Le voilà donc ce «modèle québécois» au secours duquel

il faudrait voler? Si ce n'était si triste, il faudrait en rire.

Devant tout cela, un épais mur de silences complaisants et de complacités coupables à l'abri desquels les prébendes du «modèle» se partagent en toute quiétude l'assiette au beurre.

Dans une société vraiment ouverte, les forces vives auraient vite fait de dénoncer ces errements. En fait, là où le génie québécois s'est vraiment illustré, c'est dans l'érection, au bénéfice de la classe dirigeante, qu'elle soit issue de la gauche ou de la droite, d'un système qui l'entretient et la conforte dans ses avantages et son pouvoir. Personne n'a donc intérêt à remettre les règles du jeu en question, sauf à la marge des enjeux véritables, et encore parce qu'il faut bien faire semblant! C'est la nouvelle «trahison des clercs» dont «Jean-Baptiste» se trouve, comme toujours, à faire les frais.

Aujourd'hui, le progrès de la société québécoise passe par une profonde remise en question de ce fameux «modèle», n'en déplaise au premier ministre Bouchard, qui choisit justement l'année du quarantième anniversaire de la mort de Maurice Duplessis pour en faire l'apologie. Ce faisant, non seulement ouvre-t-il la porte à des comparaisons peu flatteuses pour lui-même, mais en plus se trouve-t-il à nous faire réaliser que, si Duplessis est mort, son esprit règne encore. La «Révolution tranquille» a débarqué le Québec d'une équipe dépassée. La vraie révolution reste à faire pour liquider son esprit.

## IDÉES

Processus de paix israélo-arabe

## La balle est dans le camp de Barak

Le président est dans une position unique de «mettre fin à cent ans» d'hostilité au Moyen-Orient, ou il peut dilapider le tout et continuer la politique traditionnelle de ses prédécesseurs

HOUCANG HASSAN-YARI

Professeur au Collège militaire royal du Canada  
Directeur de recherche  
Chaire Télélobe Raoul-Dandurand  
en études stratégiques et diplomatiques, UQAM

Après trois ans de paralysie, les pourparlers de paix entre Israéliens et Arabes s'engagent tranquillement. La défaite de Benjamin Nétanyahou aux mains d'Ehoud Barak suscite beaucoup d'intérêt dans la région comme partout dans le monde. Au cours de la campagne électorale, Barak s'est démarqué de son rival en se présentant comme le successeur fidèle de l'ancien premier ministre Yitzhak Rabin et celui qui peut faire la paix avec les Arabes tout en préservant la sécurité d'Israël. Autrement dit, la sécurité par la paix. Son message et son élection ont suscité de l'espoir chez



Le résultat logique de la politique de l'implantation est l'impossibilité de créer un Etat palestinien viable. Cela ne peut que perpétuer l'état de méfiance dans la région.

des dirigeants arabes. Historiquement défini comme un «Édur», Hafez Al-Assad, le président de la Syrie, vient d'ordonner l'arrêt de toutes hostilités des organisations arabes établies sur son territoire contre Israël. C'est un pas de géant pour celui qui, jusqu'à tout récemment, croyait à l'usage de la pression pour forcer Israël à se retirer des hauteurs du Golan, conquis par la force israélienne de défense (Tsahal). Les autres dirigeants arabes directement concernés par le processus de paix, comme Yasser Arafat, président de l'Autorité palestinienne, Hosni Moubarak, président d'Égypte, et le roi Abdallah de Jordanie, sont également impressionnés par Barak, ce soldat devenu politicien.

Au delà de l'euphorie initiale, une analyse approfondie du discours politique du nouveau premier ministre laisse perplexe. Dans le dossier des territoires palestiniens occupés, Barak croit que la ville de Jérusalem restera indivisible, unie et la capitale éternelle de l'Etat d'Israël. L'autre inquiétude des Palestiniens concerne la question de la colonisation de leur territoire. Barak a promis de ne pas créer de nouvelles colonies, mais permet la construction de celles commencées par le gouvernement précédent.

D'abord Jérusalem. La résolution 181 de l'Assemblée générale de l'ONU, qui a donné naissance à la création de l'Etat hébreu, reconnaît un statut particulier pour la ville qui sera administrée par la communauté internationale. Malgré l'occupation de la ville par Israël, à l'exception de quelques pays, les autres Etats, y compris le Canada, les Etats-Unis, les pays européens, ont refusé de la reconnaître comme la capitale d'Israël ou le fait d'occupation. D'après les accords d'Oslo, conclus entre Israël et l'OLP, le statut de Jérusalem sera décidé en dernier à cause de la complexité du dossier. Or, cette affirmation d'Ehoud Barak est une violation directe de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU et les accords d'Oslo.

Pour ce qui est de la construction des colonies, également contraire au droit international, cette question a été définie par les Palestiniens, l'ONU et même les Etats-Unis comme un sérieux obstacle à toute mesure de paix. Ces colonies sont éparpillées à travers la Cisjordanie et la bande de Gaza, territoires palestiniens occupés depuis la guerre de juin 1967. Elles rendent presque impossible l'évacuation de ces territoires, qui ont été destinés à la création d'un Etat palestinien par la résolution 181. Leur multiplication submerge les villes et villages palestiniens, qui deviennent ainsi des enclaves difficilement administrables.

Le résultat logique de la politique de l'implantation est l'impossibilité de créer un Etat palestinien viable. Cela ne peut que perpétuer l'état de méfiance dans la région. Israéliens comme Palestiniens en souffriront. Donc, pour créer de la confiance du côté palestinien, Barak doit mettre fin à cet exercice expansionniste et contre-productif. Comme le



La construction des colonies, contraire au droit international, a été définie par les Palestiniens, l'ONU et même les Etats-Unis comme un sérieux obstacle à toute mesure de paix

système politique israélien n'accorde pas suffisamment de temps à ses premiers ministres pour conduire une politique cohérente et globale dans le dossier de leur rapport avec leur voisin arabe, il est urgent que Barak agisse vite. L'échéance qu'il s'est imposée, c'est-à-dire relancer le processus dès son investiture et conclure des accords avec l'Autorité palestinienne (AP), la Syrie et le Liban dans l'espace de 15 mois ou moins, paraît raisonnable et le maximum permis par le jeu politique israélien. Par contre, s'il tergiverse, la région continuera d'être instable et les risques de tensions, voire d'affrontements armés, deviendront encore plus réels.

Barak a manifesté son intention de limiter le rôle des Américains dans le processus de paix. Il préfère que ces derniers deviennent observateurs au lieu d'un participant actif. Cela pourrait affaiblir la position palestinienne, déjà très faible face à Israël. Dans le passé, les représentants américains, sans jamais pousser les Israéliens à faire ce qu'ils ne voulaient pas faire, étaient témoins intéressés, parfois obligés par l'opinion publique de reconnaître la légitimité du point de vue palestinien. En leur absence, les rapports de force seront nettement en faveur d'Israël. Si Barak cherche à modifier les règles de négociations en faveur de la reconnaissance des revendications légitimes palestiniennes et à abandonner les pressions du passé sur les représentants de

l'AP, l'absence américaine n'est que salutaire.

Une autre ambiguïté entoure les vraies intentions du premier ministre Barak. En visite officielle aux Etats-Unis, il utilise un double langage. Il parle de la paix et relance une course aux armements dans la région. Déjà puissance militaire dominante au Moyen-Orient, Israël vient de sceller l'achat de 50 nouveaux avions F-16E au coût de 2,5 milliards de dollars américains avec l'option d'en obtenir 60 autres. Etat nucléaire, Israël oblige les pays de la région à se lancer dans une autre course aux armements avec ses conséquences néfastes sur le développement politique, économique et social. Il renforce encore plus la mainmise des dictatures sur leurs peuples et reporte tout espoir d'ouverture politique ou d'amélioration des conditions de vie des millions d'habitants du Moyen-Orient. Les Etats-Unis doivent être plus consistants dans leurs démarches. La relance de la militarisation est en contradiction avec l'avènement de la démocratie, notion officiellement chère à l'administration Clinton que le président utilise souvent pour dénigrer les régimes non amis.

Barak est dans une position unique de «mettre fin à cent ans» d'hostilité au Moyen-Orient, comme il aime le répéter souvent, et d'entamer le XXIe siècle en paix, ou il peut dilapider le tout et continuer la politique traditionnelle de ses prédécesseurs: colonisation, aliénation des Arabes, guerre et destruction.

La réforme de l'impôt

## Une révolution pour la tradition

L'Alberta est la première province à manifester concrètement son désir de distancer son régime fiscal de celui du gouvernement fédéral

STÉPHANE VIGEANT

Professeur adjoint  
Faculté Saint Jean  
Université de l'Alberta

En Canada, le gouvernement provincial le plus coloré et distrayant est sans doute celui de l'Alberta. Il a, pourrait-on dire, un petit caractère distinct, qui s'exprime bien dans la remise en question par le premier ministre Ralph Klein, il y a quelques mois, de la nécessité de payer une opposition parlementaire. En fait, on y voit apparaître une pléiade de trouvailles en tout genre, au nombre desquelles on compte une réforme en profondeur du régime fiscal annoncée par le trésorier de la province, Stockwell Day, lors de son dernier budget. On a surtout retenu de cette réforme les réductions d'impôts, représentant 600 millions de dollars, échelonnées sur les trois prochaines années, et le taux unique de 11 %.

Cette réforme va cependant bien au delà de ces deux aspects et représente un changement marqué de philosophie en matière fiscale. Elle a été rendue possible grâce à l'octroi par Revenu Canada d'une plus grande autonomie aux provinces en matière d'impôts, leur donnant ainsi la possibilité de «personnaliser» leur système. L'Alberta est la première province à manifester concrètement son désir de distancer son régime fiscal de celui du gouvernement fédéral.

Dans le régime actuel, l'impôt provincial payé par les contribuables de toutes les provinces canadiennes, à l'exception de ceux du Québec, est un montant proportionnel à l'impôt fédéral qui s'ajoute à l'impôt total à payer. Il n'y a donc qu'une seule déclaration des revenus à remplir et l'assiette fiscale de toutes les provinces est identique; seuls les taux d'imposition et quelques mesures spécifiques distinguent les différents régimes provinciaux. Comme l'actuelle politique de l'impôt repose sur des règles établies par Ottawa, la capacité des provinces à adopter des mesures propres à satisfaire leurs contribuables est limitée. De là ce désir d'émancipation manifesté par l'Alberta.

Alors que la plupart des gouvernements provinciaux sont plutôt occupés à boucler leur budget, comment celui de l'Alberta peut-il se lancer dans une telle réforme? Les ressources pétrolières et gazières du sous-sol albertain en font une province riche. Les revenus qu'elle tire des ressources naturelles représentent, bon an mal an, entre 15 % et 20 % de ses recettes fiscales. Ces revenus exceptionnels permettent aux Albertains de profiter d'avantages fiscaux allant de l'absence de taxe de vente provinciale à des niveaux d'imposition parmi les plus faibles au Canada, en passant par un déficit zéro depuis quelques années.

Au jeu de la concurrence fiscale, l'Alberta prend donc le départ avec un avantage certain, ce qui permet des expériences comme cette réforme du régime fiscal. Cependant, les revenus du gouvernement et la viabilité de la réforme dépendent de la performance du secteur pétrolier. Comme le soulignait le trésorier de la province, on aurait bien voulu faire profiter les Albertains des bénéfices de cette réforme avant 2002 et inclure des baisses d'impôts dès le budget de 1999, mais le faible cours du baril de pétrole au cours de la dernière année a limité les entrées fiscales de la province provenant de ce secteur.

## Pour un système fiscal indépendant d'Ottawa

La genèse de cette réforme se retrouve dans le rapport de l'Alberta Tax Review Committee, déposé en octobre 1998. On désirait apporter une réforme en profondeur du régime fiscal albertain et on lognait même du côté d'un système totalement indépendant du régime de prélèvement géré par le gouvernement fédéral. Autrement dit, on considérait la possibilité d'instaurer un système similaire à celui du Québec. Cette dernière possibilité ne fut pas retenue, mais l'idée d'avoir un système plus indépendant a fait son chemin et conduit à la réforme actuelle.

Les objectifs que l'on désirait atteindre par cette réforme étaient de maintenir la position concurrentielle du régime fiscal de l'Alberta en plus de se donner la possibilité de développer des mesures fiscales reflétant les préférences des Albertains. Dans le régime actuel, il est plus difficile pour l'Alberta d'élaborer des mesures spécifiques, puisque l'impôt provincial est calculé en proportion de l'impôt fédéral; les revenus de la province dépendent ainsi des modifications au régime fédéral.

En quoi consiste cette réforme? Le premier changement touche l'assiette fiscale sur laquelle les impôts seront perçus. Au lieu d'utiliser une fraction de l'impôt fédéral comme unité de base, les Albertains utiliseront le revenu imposable, tel que défini par Ottawa. L'exemption personnelle de base augmentée de 7131 à 11 260 \$, alors que celle du conjoint à charge passe de 6055 à 11 620 \$. Il y aura un seul taux d'imposition, de 11 %, pour tous. Finalement, on indexera l'exemption de base afin de suivre l'inflation. Après avoir rempli son rapport d'impôts fédéral, un célibataire ayant par exemple un revenu imposable de 51 260 \$, tel que calculé dans sa déclaration fédérale, devra ainsi déduire 11 260 \$ de ce montant. L'impôt provincial que le contribuable devra payer est de 4400 \$, soit 11 % de 40 000 \$. On notera que ce montant est plus ou moins celui que ce célibataire payerait dans le régime actuel.

Une réforme est rarement neutre: elle tend générale-



En adoptant la formule d'imposition à taux unique, le gouvernement de l'Alberta adopte le principe que les contribuables, quels que soient leurs revenus, ont la même capacité de payer à la marge.

ment à favoriser certaines classes de contribuables aux dépens de certaines autres. La quasi-totalité des Albertains bénéficieront ainsi de baisses d'impôts, qui ne seront cependant pas réparties uniformément. Les Albertains à revenu modeste, par exemple les célibataires avec des revenus inférieurs à 20 000 \$ et les familles de quatre avec deux enfants dont le revenu est inférieur à 32 000 \$ annuellement vont cesser de payer des impôts provinciaux, ce qui représente une baisse d'impôts d'environ 250 \$ entre 1998 et 2002 (on notera cependant qu'au Québec cette famille type bénéficie d'un retour d'impôts d'environ 800 \$ du gouvernement provincial).

Le grand gagnant est la famille dont un seul des conjoints travaille. On estime qu'entre 1998 et 2002, une famille dont le revenu annuel est de 55 000 \$, revenu qui provient du travail d'un seul conjoint, profitera d'une réduction d'impôt de plus de 46 %, soit environ 1085 \$. Cette situation se compare difficilement à celle d'une famille ayant le même revenu (55 000 \$), mais de deux sources: la baisse d'impôts est alors de l'ordre de plus ou moins 14 %, soit environ 320 \$. Les individus de la classe moyenne sans enfant profiteront de faibles baisses d'impôts, avoisinant la centaine de dollars annuellement. Ce sont les célibataires à revenu moyen et les ménages — avec ou sans enfant — dont les deux conjoints travaillent qui font les frais de cette réforme. Bref, même si tous profitent d'une certaine réduction d'impôts, la famille à un seul revenu jouira de la plus grande part des dividendes fiscaux.

En plus, du fait qu'elle cible une classe particulière de contribuables, cette réforme s'attaque à certains principes de taxation généralement acceptés. Par exemple, la plupart des gouvernements, dont le gouvernement fédéral américain, adoptent un régime avec taux d'imposition pro-

gressifs, c'est-à-dire que la proportion d'impôts payée augmente avec le revenu. Dans le cadre de cette réforme, la progressivité ne réside plus que dans l'existence de l'exemption personnelle de base. En adoptant la formule d'imposition à taux unique, le gouvernement de l'Alberta cesse de faire la différence entre un dollar de plus de revenu pour un individu gagnant annuellement 30 000 \$ et un individu gagnant 100 000 \$: les deux payeront 11 \$ sur le dernier dollar qu'ils ont gagné. En d'autres termes, on adopte le principe que ces deux individus ont la même capacité de payer à la marge.

Les avocats de l'impôt à taux unique ont en général recommandé d'abolir la plupart des déductions et abris fiscaux afin de compenser le manque de progressivité de ce système. Ce n'est cependant pas tout à fait le cas ici, puisque le gouvernement de l'Alberta n'a pas décidé d'adopter une définition ajustée du revenu imposable. Il continue ainsi d'utiliser la définition du gouvernement fédéral alors que cette définition est conçue pour accompagner un régime d'impôts à taux progressifs.

## À la défense de la «famille traditionnelle»

Une autre changement dans les principes de taxation concerne la fonction de l'exemption personnelle de base. En soi, la simple activité de travailler est coûteuse, que l'on pense, par exemple, aux coûts du transport ou de l'habillement. L'exemption personnelle de base a pour but de prendre en compte ces coûts, car ces éléments sont trop complexes pour être calculés sous la forme d'exemptions au cas par cas. En posant l'exemption de base égale pour les deux conjoints, le nouveau système albertain cesse donc de reconnaître l'existence d'un tel coût et place sur un même pied un individu qui travaille et un autre qui ne travaille pas.

Cette mesure est un incitatif avoué afin de préserver ce qu'on dit être la «famille traditionnelle». Alors que la tendance est au développement de services de garde et de mécanismes pour favoriser la participation des deux conjoints à la force de travail, afin de ne pas limiter et pénaliser l'entrée sur le marché du travail d'individus souvent qualifiés, l'Alberta adopte une solution qui va en direction opposée. On fait le choix de récompenser la famille à salaire unique. Ceci peut aussi s'expliquer par des vues électorales, puisque la base politique du Parti conservateur habite en zone rurale, là où les familles avec un seul conjoint au travail sont plus fortement représentées.

Enfin, cette réforme fiscale, loin de représenter une révolution, semble plutôt aller dans le sens d'un choix de société particulier. Bien entendu, on réduit les impôts, mais la classe de gens ciblée est suffisamment particulière pour qu'on ne puisse pas parler d'une baisse d'impôts généralisée. En d'autres mots, cette réforme est simplement la suite d'une série de réformes de l'Etat entreprises par le gouvernement Klein en 1992. La tradition se poursuit.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Asignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Lévesque, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Odile Tremblay (Horizons), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Clément et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique : Pierre O'Neill, Manon Corneille (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss). LA DOCUMENTATION : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Châbec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaina Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Christian Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Michelle Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Corneilles, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leduc, L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services clients), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

### Un comité vient au secours de l'industrie du vêtement

JENNIFER DITCHBURN  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Sous l'égide du gouvernement fédéral, un groupe de travail tentera de mettre fin aux abus commis contre la main-d'œuvre dans l'industrie du vêtement.

Formé de représentants du monde du travail, d'associations liées à l'industrie du vêtement et d'organismes non gouvernementaux, ce groupe prévoit d'établir d'ici l'automne une codification volontaire pour tenter de contrer le problème.

Des organismes non gouvernementaux ont dépisté des cas où des enfants doivent effectuer des tâches manuelles astreignantes, où des femmes enceintes sont congédiées de façon arbitraire et où des travailleurs sont retenus de force dans les ateliers pour compléter le travail entrepris.

Ces ateliers clandestins se multiplient car le commerce international s'accroît et les entreprises cherchent à fabriquer leurs produits de façon à réduire le plus possible leurs coûts.

L'ancien député fédéral John English, qui a déjà dirigé un comité parlementaire sur le travail des enfants, a été choisi pour guider le nouveau comité dans ses travaux. Le gouvernement fédéral a dépêché des observateurs aux rencontres du groupe mais ne participe pas activement aux décisions qui sont prises.

Un système de codification volontaire établirait des normes pour les fournisseurs canadiens et étrangers des entreprises canadiennes, ainsi qu'un système de surveillance pour détecter les abus.

Des projets similaires ont déjà été mis en place en Europe et aux États-Unis. Aux Pays-Bas, par exemple, une fondation a été créée récemment pour vérifier sur place les conditions de travail dans les ateliers exploités à l'étranger.

En 1995, les consommateurs canadiens ont acheté pour 8,5 milliards de dollars de vêtements, dont 42 % étaient importés de l'étranger. Ce pourcentage risque d'augmenter au cours des années à venir, alors que les tarifs douaniers sont éliminés et que la libéralisation du commerce prend de l'ampleur.

Le problème des ateliers clandestins suscitait peu de commentaires officiels jusqu'au printemps dernier, alors que des milliers de Canadiens ont fait parvenir des cartes postales au ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, pour réclamer que des mesures soient prises.

À l'instar de certaines universités américaines, les étudiants des universités canadiennes s'intéressent au problème. Ceux de l'Université de Toronto ont formé un comité chargé d'examiner la façon dont les permis sont accordés aux entreprises de fabrication de vêtements pour l'école.

### Des adolescents parmi les immigrants illégaux

PRESSE CANADIENNE

Esquimalt, C.-B. — Treize adolescents sont au nombre des 123 réfugiés chinois illégaux découverts plus tôt cette semaine à bord d'un navire voguant au large de la côte ouest de l'île de Vancouver.

Les jeunes garçons, âgés entre 14 et 17 ans, ont déjà rencontré les travailleurs sociaux du ministère de l'Enfance de Colombie-Britannique.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

### Comment nous joindre?

#### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier électronique [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

#### L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

#### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

#### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



Les familles des trois victimes se sont rendues sur le destroyer USS Briscoe pour la cérémonie.

## Les cendres de John Kennedy Jr sont dispersées en mer

JEAN MCMILLAN  
ASSOCIATED PRESS

Falmouth, Massachusetts — Une quinzaine de parents de John Kennedy Junior, de sa femme Carolyn Bessette et de sa belle-sœur, Lauren Bessette, ont dispersé hier leurs cendres dans l'océan Atlantique.

Organisée à l'écart des médias, la cérémonie s'est déroulée sur un destroyer de l'US Navy au large de l'île de Martha's Vineyard (Massachusetts), à environ 5 km de l'endroit où leur avion s'est abîmé vendredi soir dernier.

La plupart vêtus de sombre, la sœur de «John-John», Caroline Kennedy, son oncle, le sénateur Ted Kennedy, ses cousins William Kennedy Smith et Maria Shriver, mais aussi la mère des sœurs Bessette, Ann Freeman, son second mari, Richard Freeman, et la sœur jumelle de Lauren, Lisa Ann Bessette, se sont rendus sur le destroyer USS Briscoe pour la cérémonie.

Trois drapeaux américains et trois couronnes mortuaires tressées de fleurs rouges, jaunes et blanches ont été chargés sur l'USS Briscoe, alors que deux aumôniers de la Navy et un prêtre catholique étaient présents. Après une demi-heure en mer, le bâtiment est lentement revenu dans le port de Woods Hole (pointe sud-ouest de Cape Cod). On précisait de source proche de la famille que les cendres avaient bien été dispersées.

Par ailleurs, la cérémonie en l'honneur du fils du président JFK prévue pour ce matin à bord du porte-avions USS John F. Kennedy s'est finalement déroulée hier, pour coïncider avec celle sur l'USS Briscoe, a annoncé Kenneth Bacon, porte-parole du Pentagone. Le porte-avions participe actuellement à des manœuvres au milieu de l'Atlantique.

L'épave du monomoteur Piper Saratoga piloté par JFK Jr, 38 ans, a été retrouvée mardi soir gisant à 35 m de pro-

fondeur, à 12 km de la côte, avec les corps de ses trois passagers. Des débris ont été projetés sur un rayon de plus de 36 m, attestant de la violence de l'impact. L'autopsie pratiquée à Cape Cod sur les corps a montré que la mort avait été immédiate, causée par de multiples traumatismes consécutifs à l'accident. Carolyn était âgée de 33 ans et sa sœur, de 34 ans.

Selon le journal *Cape Cod Times*, la famille Kennedy a demandé que, contrairement à la procédure normale, aucune photographie des trois corps ne soit prise pendant leur autopsie à Cape Cod, de crainte que ces clichés ne se retrouvent à la une des tabloïds ou sur Internet. Michael O'Keefe, représentant du ministère public à Cape Cod, s'est contenté de déclarer que les souhaits des Kennedy avaient été «respectés dans la mesure du possible».

Le Piper Saratoga, parti vendredi soir du New Jersey, avait soudain disparu des écrans radar à quelques kilomètres de l'aérodrome de Martha's Vineyard. En attendant les résultats des analyses effectuées sur l'épave par les garde-côtes de Cape Cod, ce qui pourrait prendre de six à neuf mois, les experts privilégient la thèse d'une erreur de pilotage due à l'inexpérience et aux conditions météorologiques.

Par ailleurs, une messe privée pour «John-John» et sa femme, à laquelle comptent assister Bill Clinton et sa femme Hillary, est prévue ce matin en l'église catholique de Saint-Thomas More, à New York. Un service privé sera célébré pour Lauren Bessette, samedi soir, en l'église épiscopale du Christ à Greenwich (Connecticut).

La communauté irlandaise de New York devait également organiser une cérémonie publique hier soir dans la cathédrale Saint Patrick de Manhattan. Un drapeau irlandais, rappelant les origines de la famille, a été fixé sur la façade de l'immeuble new-yorkais dans lequel vivait le couple. Devant s'amoncelaient fleurs, petits mots et bougies.

## DISSIDENT

### Pour Pasko, c'est une victoire avec des bémols

SUITE DE LA PAGE 1

reportage vidéo, montrant des soldats russes, torse nu sur le pont d'un navire sans pavillon, déversant des obus et des caisses non identifiées dans le Pacifique, que le FSB a cherché en vain dans les bagages de Pasko et dans la perquisition qui a suivi son arrestation. Le fait, plus ou moins connu, n'avait jamais été filmé. La cassette a été projetée à Moscou par des défenseurs des droits de l'homme tandis que le procès Pasko, de report en report, s'éternisait à Vladivostok depuis le 20 janvier, après un premier report fin novembre 1998.

Cette projection publique n'a fait qu'augmenter un peu plus la pression médiatique internationale qui, progressivement, avait fini par rendre ultra-sensible ce procès du bout du monde. L'«arrogant FSB» (comme nous dira Pasko) pensait sans doute en finir au plus vite avec cette affaire et glaner quelques promotions (ce qui ne manqua pas d'arriver d'ailleurs). Bien sûr, on proposa à Pasko de «collaborer», on lui promit une «peine légère» s'il se déclarait coupable, etc. KGB, FSB, mêmes hommes, même combat. C'était compter sans l'irréductibilité du personnage au physique de héros de feuilleton, sans la force de caractère de son épouse Galina et sans les soutiens qui, peu à peu, s'agglutinaient.

En tête, le Pen Club russe, avec son président l'écrivain Andréï Bitov et son avocat Karen Nersissian (recusée par le juge au cours du procès), et Amnistie internationale, qui en fit un «prisonnier d'opinion» (tout comme l'écologiste de Saint-Petersbourg Alexandre Nikitine), mais aussi Reporters sans frontières, Greenpeace et la presse internationale. Sans compter 220 000 lettres envoyées au président Eltsine par un comité de soutien. Les chaînes de télévision moscovites, qui avaient suivi mollement le procès, montraient parfois ce jeune homme de 37 ans, arrivant au tribunal l'œil vif, l'air à la fois décontracté et déterminé, portant malaisément, à cause de ses menottes, un épais dossier sous le bras.

#### Libéré sans être innocent

Mardi dernier, la presse fut autorisée à pénétrer dans la salle pour entendre la lecture du verdict. Et l'on vit sur les écrans de télévision un sourire éclairer le visage de Pasko, et les journaux montrèrent le lendemain le héros étreignant Galina. Libre? Oui. Innocent? Non. Condamné à trois ans de prison, Grégori Pasko n'est pas retourné dans sa cellule, bénéficiant de l'amnistie votée par le Parlement russe en faveur des détenus ayant accompli le tiers de leur peine en détention préventive. Cela faisait vingt mois qu'il était derrière les barreaux.

Est-ce le premier procès stalinien qui ne se termine pas trop mal? Peut-être. Une victoire, sans doute. Avec des bémols. Joint hier au téléphone (sur écoute, à n'en point douter) à son modeste domicile de Vladivostok où sa femme nous avait reçu, Grégori Pasko voit dans ce

verdict de tartuffe «un compromis» entre «la justice», qui reste une utopie en Russie, et «l'imbécillité de la procureure et du FSB». De fait, ce procès s'est dégonflé comme une baudruche qu'il était. De la grave accusation initiale de «haute trahison», on est arrivé à celle, plus légère, d'«abus de fonction» (celle de journaliste). Le procureur n'en avait pas moins demandé 12 ans d'emprisonnement. Pasko se souvient de ce jour de mai où il a confondu Yegorkine, son enquêteur du FSB, en montrant comment ce dernier avait maintes fois violé la législation. Et l'enquêteur, penaud, de répondre à chaque fois: «C'est une erreur technique.» Pasko a également dénoncé la falsification d'une quinzaine de documents. Devant son insistance, le juge a choisi d'en faire expertiser deux. Les experts ont conclu à la falsification. «Le juge n'est pas allé plus loin. Tout était clair», explique Pasko. Mais en Russie, l'indépendance des juges n'étant pas une habitude, on peut penser à des conseils de modération venus de Moscou. Récemment, le chef du FSB, Vladimir Poutine, disait dans une interview que les autorités devraient «adoucir» leurs positions vis-à-vis de certains détenus accusés d'espionnage, tels Nikitine et Pasko.

#### Le KGB a toujours raison

«Ce n'est pas une raison pour que nous soyons plus doux avec eux, répliqua Pasko. Mon arrestation a été une grande erreur et j'aurais dû être acquitté. Mais en Russie, dès que l'on est dans les rets du KGB [Pasko utilise l'appellation soviétique de ce qui est devenu le FSB], on est forcément coupable car le KGB a toujours raison. Je ne connais pas de cas où un collaborateur du KGB ait été poursuivi en justice pour avoir conduit illégalement une enquête.» De fait, l'auteur des faux documents dénoncés comme tels lors du procès Pasko court toujours en toute impunité.

Pasko va-t-il faire appel de ce jugement modéré mais injuste à ses yeux? «La loi russe est barbare. Si je fais appel, la procédure va traîner en longueur et pendant tout ce temps je serai dépourvu de documents [passeport, papiers d'identité, etc.] me privant de tout mouvement.» Or il veut voyager, témoigner. Il a écrit un livre en prison, veut en écrire d'autres. Quand il est arrivé chez lui au soir de sa libération, le téléphone a sonné; c'était «Sacha», Alexandre Nikitine.

Accusé comme lui d'avoir dit des vérités gênantes. L'un fouillant la merde de la mer Baltique, l'autre celle de l'océan Pacifique, Grégori Pasko veut continuer à exercer son métier de journaliste, «à dire la vérité à haute voix». «Il n'est pas exclu que le KGB me rende la vie impossible. Peut-être partirai-je de Vladivostok. Mais pas pour l'étranger, Moscou, plutôt.» De Nikitine à Pasko, au-delà d'une solidarité de persécutés, on observe l'émergence d'une nouvelle race de dissidents propre à cette Russie pas très postsociétiste. «Lorsque j'avais sept ou huit ans j'avais déjà le sentiment d'être un dissident», sourit l'irréductible de Vladivostok.

## FIIQ

### Dissidence et confusion

SUITE DE LA PAGE 1

la question hier en fin de journée. «On retourne au travail jusqu'à ce qu'on ait décidé de la suite du plan d'action, dit France Beaugard, la responsable syndicale. De toute façon, il n'y a plus assez de monde pour maintenir des pickets de grève!»

Les lourdes pénalités encourues depuis le début du conflit ont aussi pesé dans les décisions. Les grévistes encourrent, entre autres, la perte de deux journées de salaire par jour de grève. «On a assez payé», dit Lucia Legault, représentante syndicale à Valleyfield. Il faut trouver autre chose.»

#### On veut la peau du comité de négociations

Certains délégués syndicaux envisagent même de réclamer la démission du comité de négociations. «Le lien de confiance que nous avions est brisé», dit Daniel Bélanger, de Robert-Giffard. Il souligne cependant que ses membres ne réclament pas, comme cela a déjà été rapporté, la démission de Jennie Skene, présidente de la FIIQ. «On ne comprend pas pourquoi les membres du comité de négociations se sont amenés avec une telle entente devant le conseil fédéral, dit Lucie Leblond, responsable syndicale à Maisonneuve-Rosemont. Ils auraient dû quitter la table de négociations.»

L'entente, complétée en bonne partie lors d'un marathon de négociations de 48 heures, la semaine dernière, accordait un rattrapage salarial, mais conditionnel à une comparaison entre le salaire versé aux infirmières et celui accordé pour d'autres professions jugées semblables. Lors d'un dernier blitz de négociations, dans la nuit de vendredi à samedi dernier, le gouvernement s'était engagé à compléter une étude sur le sujet d'ici le 15 novembre dernier, plutôt qu'en octobre 2000, comme il l'avait d'abord prévu. Hormis ce possible rattrapage, le gouvernement refuse toujours de garantir autre chose qu'une augmentation de 5 % sur trois ans, ce qui correspond aux offres faites aux 400 000 employés de l'État.

Au début des négociations, les infirmières demandaient, d'entrée de jeu, un rattrapage salarial de l'ordre de 10 %, en plus d'une augmentation salariale de 6 % sur deux ans, avec une troisième année ouverte dans leur convention collective. Sur le plan des conditions de travail, l'entente prévoyait, entre autres, des mesures pour accélérer l'allègement du fardeau de tâche, pour faciliter l'accès à l'assurance-invalidité, pour créer des postes à temps plein et pour concentrer la période de prise de vacances. La portée des engagements est, là aussi, jugée insuffisante par les infirmières.

En dévoilant les résultats du vote, mercredi soir, Jennie Skene y avait d'abord vu l'expression d'un «manque de confiance total des infirmières envers le gouvernement». On peut quand même prévoir que le leadership de Mme Skene sera remis en question, lors du conseil fédéral aujourd'hui. Selon Enid Patry, présidente du syndicat de l'Hôpital de Montréal pour enfants, plusieurs infirmières font circuler une pétition réclamant sa démission.

La plupart des délégués semblent cependant davantage intéressés à remettre en cause le travail de négociation et les moyens de pression à envisager. Mme Skene avait évoqué, mercredi, la possibilité de démissionner en bloc, de diminuer le maintien des services essentiels, ou encore de reporter la négociation à l'automne, en même temps que les autres employés du secteur public.

#### Le PLQ souhaite un médiateur

Pour sa part, le porte-parole libéral en matière de négociations dans le secteur public, le député de Westmount-Saint-Louis Jacques Chagnon, a soutenu que les deux parties devaient nommer un médiateur.

En conférence de presse hier, M. Chagnon a expliqué que le gouvernement n'avait plus la crédibilité nécessaire aux yeux des infirmières pour effectuer des négociations fructueuses.

Une source gouvernementale a justement indiqué hier que le gouvernement songeait à la nomination d'un tel médiateur. Ce processus permettrait de faire tomber la pression et de reprendre les pourparlers en automne, parallèlement aux autres négociations dans le secteur public.

Le gouvernement a fait savoir hier qu'il ne commenterait pas immédiatement les résultats du vote des infirmières. «Nous allons attendre de voir la position que prendra le conseil fédéral», a déclaré Nicole Bastien, l'attachée de presse de la ministre de la Santé, Pauline Marois.

À la FIIQ, on n'a pas non plus voulu commenter davantage les récentes manifestations de dissidence. «On discutera de tous les enjeux, de façon démocratique, pendant le conseil fédéral», dit Louise Rochefort, porte-parole de la FIIQ.

Avec la Presse canadienne

## MALADES

SUITE DE LA PAGE 1

des malades réclame depuis longtemps», dit-il.

Le caractère urgent de la situation, explique par ailleurs M. Brunet, a poussé le Conseil à demander une injonction provisoire, qui pourrait prendre effet presque immédiatement. «C'est sûr que la grève dure depuis un moment, mais il nous fallait pouvoir démontrer les faits, de manière sérieuse, dit-il. On a maintenant des cas sérieux de gens qui ont vu leur droit d'accès à des services de santé sérieusement brimés. Il y a des retards qui commencent à être sérieux, en oncologie, et en cardiologie. Et il y a d'autres choses beaucoup moins spectaculaires, tels les gens en soins de longue durée, qui perdent tous les jours un peu de dignité parce qu'on n'a pas le temps de s'occuper d'eux convenablement.»

M. Brunet devrait d'ailleurs être accompagné dans sa requête, ce matin, d'une personne dont la santé est menacée par le prolongement du conflit. «C'est une personne qui pourrait mourir s'il n'y a pas d'intervention médicale le plus tôt possible», dit-il.

## Columbia attendra

ASSOCIATED PRESS

Cap Canaveral — Des orages importants au large de Cap Canaveral et des côtes de Floride ont contraint hier matin la NASA à différer de nouveau le vol de la navette Columbia. Une nouvelle tentative a été programmée pour aujourd'hui. Et la fenêtre de lancement a été portée par la NASA de 46 minutes à 116 minutes en vue de multiplier les chances.

Si la tentative devait échouer, la mission devra être retardée jusqu'à la mi-août en raison d'un lancement programmé de fusée et de la fermeture pendant plus de trois semaines des installations de l'armée de l'air américaine pour procéder à des travaux d'amélioration.